

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 28 mars 2023

16^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 28 mars 2023, à 18 h et à 20 h 30
Sous la présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Sommaire

(Insérer sommaire)

TEXTE PROVISOIRE

Ordre du jour

(insérer OJ)

TEXTE PROVISOIRE

Première partie

Membres absents excusés : Mme Derya Celik ; Mme Angélique Chatton ; M. Pierre Conscience ; Mme Sima Dakkus ; M. Louis Dana ; Mme Alice De Benoît ; Mme Caroline Devallonné Dinbali ; M. Jean-Pascal Gendre ; Mme Alice Girardet ; M. Ngoc Huy Ho ; M. Elouan Indermühle ; Mme Gaëlle Lapique ; M. Olivier Marmy ; M. Pedro Martin ; Mme Prisca Morand ; Mme Agathe Raboud ; Mme Joëlle Racine ; Mme Maurane Vouga

Membres absents non excusés : Mme Christine Goumaz ; M. Sébastien Kessler ; M. Ilias Panchard ; M. Antoine Piguet

Membres présents	78
Membres absents excusés	18
Membres absents non excusés	4
Effectif actuel	100

A 18 h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Ordre du jour et absence de Mme Litzistorf, conseillère municipale, à la première partie de la séance

La présidente : – Vous avez reçu l'ordre du jour et le programme de ce soir. Nous allons commencer avec les opérations préliminaires.

Mme la municipale Natacha Litzistorf étant absente en première partie de séance, nous commencerons avec le Préavis 2023/08, demande de traitement prioritaire de la Municipalité. Nous passerons ensuite aux trois objets sur la vidéosurveillance et nous finirons la première partie avec le traitement de l'interpellation urgente de M. Kanthia.

En deuxième partie de séance, nous commencerons avec les questions orales, puis nous traiterons le Rapport-préavis N°2022/38, demande de traitement prioritaire de la Municipalité. Nous prendrons ensuite les interpellations urgentes déposées ce soir et continuerons avec les rapports ordinaires, si nous avons le temps. Y a-t-il une demande de modification de cet ordre du jour ? Cela ne semble pas être le cas. Nous pouvons procéder.

Communication

Décès de Mme Barbara Crole-Rees Wieser Schulz, mère de Mme Anna Crole-Rees, conseillère communale

La présidente : – Je vous annonce le décès de Mme Barbara Crole-Rees Wieser Schulz, maman de notre collègue, Mme Anna Crole-Rees. Je prie l'assemblée, ainsi que le public, à se lever et observer une minute de silence.

L'assemblée et le public se lèvent et observent une minute de silence.

Communication

Décès de Mme Jacqueline Chessex, conseillère communale de 1962 à 1965

La présidente : – Je continue avec le décès de Mme Jacqueline Chessex, qui était conseillère communale de 1962 à 1965. Je prie l'assemblée, ainsi que le public, à se lever et observer une minute de silence.

L'assemblée et le public se lèvent et observent une minute de silence.

La présidente : – Mme Chessex est décédée à l'âge de 108 ans. Elle était la doyenne des Vaudois depuis septembre 2022. Cette socialiste avait été une des quatorze premières femmes élues au Conseil communal de Lausanne et la première femme à siéger au Bureau du Conseil.

Communication – Dépôt

Pétition de Pro Vélo, ate et actif-traffic (3703 sign.) « Pour un Grand-Pont sans voiture »

Lausanne, le 17 mars 2023

(insérer pétition)

Cette pétition est transmise à la Commission des pétitions.

Communication

Séance du Conseil communal du 28 mars 2023 et du 4 avril 2023 – demande de traitement prioritaire

(insérer doc)

Communication – Dépôt

Question écrite de Mme Marlène Bérard (PLR) et consorts « Chemin des Croix-Rouges : quelle sécurité pour les élèves du Belvédère ? »

(insérer doc)

Lausanne, le 14 mars 2023

(Signé) *Marlène Bérard* et 3 cosignataires

Communication – Dépôt

Question écrite de M. Elouan Indermühle (UDC) « "City Card" : La charrue avant les bœuf ? »

(insérer doc)

Lausanne, le 14 mars 2023

(Signé) *Elouan Indermühle*

Communication – Dépôt

Question écrite de M. Samuel De Vargas Bérard (soc.) « Transformation non autorisée d'un appartement en local commercial : quelles sanctions ? »

(insérer doc.)

Lausanne, le 21 mars 2023

(Signé) *Samuel De Vargas*

Communication – Dépôt

Question écrite de M. M. Benoît Gaillard (soc.) « Résiliation de convention à la Pontaise entre la maison de quartier et l'association : quelles causes, quelles suites »

(insérer doc)

Lausanne, le 23 mars 2023

(Signé) *Benoît Gaillard*

Communication – Dépôt

Question écrite de Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) « Les gens du voyage à Vidy »

(insérer doc)

Lausanne, le 27 mars 2023

(Signé) *Josée-Christine Lavanchy*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Mountazar Jaffar (soc.) et consort « Pour mettre fin au croissant doré lausannois »

Lausanne, le 8 mars 2023

(Signé) *Mountazar Jaffar* et 1 cosignataire

Communication – Dépôt

Postulat de M. Olivier Thorens (Le Verts) « Pour un éclairage nocturne épargnant la santé »

Lausanne, le 21 mars 2023

(Signé) *Olivier Thorens*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Valéry Beaud (Les Verts) et consorts « Retards de la Gare de Lausanne : quelles conséquences sur d'autres projets lausannois ? »

Lausanne, le 24 mars 2023

(Signé) *Valéry Beaud* et 13 cosignataires

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Andrea Münger (Les Verts) « Où sont passés les décomptes de charges du service des gérances de la Ville de Lausanne ? »

Lausanne, le 14 mars 2023

(Signé) *Andrea Münger*

Communication – Dépôt

Interpellation de Mme Anouck Saugy (PLR) et consorts « La Ville de Lausanne bientôt en poursuite ? »

Lausanne, le 27 mars 2023

(Signé) *Anouck Saugy* et 11 cosignataires

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Fabrice Moscheni (UDC) et consorts « Le Plan climat est-il orphelin ? »

Lausanne le 25 mars 2023

(Signé) *Fabrice Moscheni* et 8 cosignataires

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.

Discussion sur octroi urgence – Art. 68 RCCL

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je prends la parole suite au refus de l'urgence sur mon interpellation. J'aimerais demander l'avis de mes collègues du Conseil communal par rapport à cette urgence. Le Plan climat est un plan important, voire crucial, dans le programme de législature de la Municipalité. Et il se trouve que près d'un an et demi après le lancement, sa figure tutélaire le quitte. Je pense qu'il est important de savoir les manières dont ce plan va se poursuivre. Je demande donc un vote par rapport à l'urgence.

La discussion n'est pas utilisée.

Le Conseil, par 19 oui, 40 non et 1 abstention refuse l'urgence à l'interpellation de M. Moscheni.

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Valentin Christe (UDC) et consorts « Occupation du parking-relais des Près-de-Vidy par les gens du voyage : du "provisoire qui dure" ? »

Lausanne, le 28 mars 2023

(Signé) *Valentin Christe* et 8 cosignataires

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.

Autorisation générale de statuer sur les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières et sur les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers

Augmentation du crédit d'acquisition

Préavis N° 2023/08 du 2 février 2023

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

Mme Mathilde Maillard (PLR), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Au nom du groupe UDC, nous allons refuser cette demande supplémentaire de 50 millions. Comme vous le savez, la Municipalité a déjà reçu pour cette législature 80 millions de crédits, ce qui était déjà deux fois plus que la législature d'avant pour préempter des immeubles. On a entendu dans la presse que la Ville entend vendre ces immeubles qu'elle a préemptés à des tiers. Potentiellement, nous aurons de nouveau 80 millions qui reviendraient dans les caisses de la Municipalité et de la majorité de gauche qui déciderait de réutiliser ces 80 millions. On arriverait à beaucoup trop.

Le message officiel, c'est que cet argent ait pu créer des LUP, or aucun n'a été créé à ce jour. Nous avons demandé à ce que soient créés des LUP avec des immeubles préemptés, la majorité de gauche a refusé. Vous avez refusé de les créer. Lorsque l'on vient nous dire que cet argent sert à faire du social ou des logements sociaux, c'est faux. C'est pour faire de la spéculation financière et que la Ville de Lausanne puisse aller dans le milieu immobilier.

Une autre raison qui va prouver que c'est une approche purement financière, lorsque l'on regarde les immeubles qui sont achetés, comme l'immeuble de Montagibert, c'est un immeuble de hauts plafonds, avec des appartements très grands. Si on veut transformer ça en LUP, il faut des mètres carrés maximum par appartement. Ça va engendrer des choses énormes. La Ville de Lausanne n'a pas l'argent. Les immeubles sont de 3,5% bruts. Quand vous mettez dans l'équation les travaux, rénovation, isolation thermique qui est demandée dans le cadre de la transition énergétique, on se rend bien compte que la création de LUP n'est qu'une excuse.

Pour empêcher la Ville de Lausanne de continuer à jouer au Monopoly et à investir dans des biens qui sont devenus moins intéressants, avec la remontée de l'inflation, il y a des investissements qui rendent plus. On risque peut-être d'avoir une décote au niveau des investissements immobiliers qui pourraient aussi intervenir à Lausanne. Pour toutes ces raisons, je demande de refuser ce préavis au nom du groupe UDC.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Quarante millions en 2017, 30 millions supplémentaires en 2020, 80 millions en 2021 et enfin 50 millions aujourd'hui. La Ville prétend vouloir lutter contre la spéculation et elle entend s'y prendre avec de véritables moyens de promoteurs immobiliers. La Ville use du droit de préemption jusqu'à la corde en interprétant les zones d'ombre de la loi et en poussant jusqu'à la jurisprudence. Aujourd'hui, la Ville demande une enveloppe supplémentaire de 50 millions aux frais du contribuable, supplémentaire aux prêts de 80 millions de l'ancienne législature.

Au vu de la situation financière précaire de notre commune, une dette est inquiétante. Derrière autant d'énergie, nous peinons à imaginer que le syndic, en bon promoteur immobilier, n'ait pas un plan de rentabilité derrière la tête. C'est bien cette question qui se pose. La Ville a-t-elle pour vocation de remplir ses caisses sur le dos de la LPPPL ?

Est-il d'usage de préempter des bâtiments pour ensuite les céder en droit de superficie ? Dans une vision mercantile, la Ville préfère entreprendre des opérations immobilières et préfère demander des budgets supplémentaires que d'entreprendre la rénovation de ses propres bâtiments. Elle préfère le demander aux autres, cet argent. Ne serait-il pas plus utile à d'autres politiques publiques ? Compte

tenu de l'aveuglement de ce Conseil, la question est simple : à combien le prochain crédit ? Nous demandons d'être informés dans le cadre de la commission des finances lorsque ce crédit supplémentaire, s'il est accordé ce soir, sera consommé par moitié. Le groupe PLR refusera ce préavis. Nous attendons d'avoir des informations plus précises sur la consommation de ce crédit quand il sera consommé par moitié, en particulier.

Mme Anne Berguerand (Les Verts) : – Comme déjà exprimé lors des traitements des multiples interpellations urgentes concernant ce sujet, les Vertes et Jeunes Verts sont acquis à cette démarche. En effet, pouvoir extraire du marché immobilier spéculatif quelques immeubles à Lausanne, et ainsi permettre la création de logements d'utilité publique, EST justement d'utilité publique. Quand on peut observer que deux appartements identiques dans le même immeuble ont des loyers dont l'un dépasse de plus de 50% l'autre, sans autre raison que des changements de locataires plus fréquents, il nous paraît logique de vouloir sortir ces immeubles de la spéculation sauvage.

Les Verts et Jeunes Verts accepteront cette augmentation de crédit d'acquisition et restent bien sûr attentives au respect des résolutions acceptées, à chaque fois qu'un DDP nous sera soumis lorsque ces immeubles seront mis en vente.

M. Mathias Paquier (V'L) : – Je ne vais pas revenir sur ce qui a été mentionné.

Notre groupe se pose surtout la question de la priorisation des investissements de la Ville en matière de politique immobilière. Le plan climat annoncé en 2020 mentionne un taux de rénovation énergétique nécessaire de 3,3 % par année d'ici 2030 pour atteindre ses objectifs en 2030 et ceux des accords de Paris. Or, ce taux peine actuellement à dépasser les 1 %. Bien sûr la Ville de Lausanne et son parc immobilier de taille modeste n'est de loin pas la seule responsable de cette situation. Pour le groupe vert'libéral, elle a néanmoins un devoir d'exemplarité visant à encourager d'autres propriétaires immobiliers à agir de la même manière. Plutôt que de dépenser l'argent qu'elle a, ou qu'elle n'a pas en l'occurrence, pour acquérir de nouveaux immeubles, elle devrait à notre sens l'utiliser en priorité pour rénover les bâtiments qu'elle possède. C'est pourquoi le groupe vert'libéral refusera ce préavis et vous encourage à en faire de même.

M. Samuel de Vargas (Soc.) : – Le droit de préemption tel qu'il a été adopté début 2020 a permis à la Ville de Lausanne d'acquérir un certain nombre d'immeubles, lesquels constituent près de 195 logements. Ce sont des centaines de Lausannois et de Lausannoises qui ont pu voir leur logement assuré, s'assurer que leur loyer ne prenne pas l'ascenseur au cours des prochaines années. Je rappelle que cette loi a été acceptée par près de 75% de la population lausannoise. Il y a une réelle adhésion de la population à cette politique.

Pour ce qui est de la situation actuelle du marché locatif, nous sommes face à une situation préoccupante et un taux de vacance de l'ordre de 0,5%. On sent qu'il y a une tension importante. Il est important d'apporter une réponse face à des préoccupations grandissantes, qui vont à nouveau l'être avec le décompte du chauffage de l'électricité qui risque d'arriver en cours d'année. Ce sont des préoccupations importantes pour la population. La Ville doit apporter une réponse satisfaisante.

Pour les remarques de la droite, on voit qu'elle fait usage des critiques de certains pans de la loi, mais ce qui pose problème à la droite, c'est que la Ville mette son nez dans un marché opaque. Il faut plutôt applaudir la politique qui est menée actuellement et qui cherche à sortir de la logique spéculative à laquelle les promoteurs immobiliers participent. On devrait encourager la poursuite du développement de la politique immobilière de la Ville. C'est pourquoi notre groupe soutiendra l'augmentation du crédit d'acquisition.

Mme Gaëlle Kovaliv (EàG) : – Je prends la parole pour mon groupe, qui soutiendra la demande de crédit supplémentaire pour l'acquisition d'immeubles, et qui salue cette décision d'augmenter les moyens alloués à l'usage du droit de préemption dans le but de renforcer la part des logements à louer abordables à Lausanne.

Cela étant, notre groupe rappelle qu'il s'agit de suivre l'horizon que nous avons soutenu en début de législature. Nous avons défendu au moment de voter le préavis un amendement qui visait à doubler les 80 millions initialement prévus. Encore un petit effort de 30 millions d'ici 2026 et nous y serons, mes chers collègues !

Les 80 millions prévisionnels constituaient déjà une estimation large et qu'il n'était pas possible de tout dépenser sur cinq ans. Nos estimations étaient meilleures. On se serait économisé un deuxième débat avec des défenseurs des promoteurs immobiliers à la droite de cet hémicycle.

Le manque de prévoyance de la majorité municipale leur offre une énième opportunité de casser du sucre sur toute forme de politique sociale du logement en faisant l'éloge du libre marché dans ce domaine comme ils le font dans d'autres domaines d'ailleurs.

Nous réitérons que le logement ne devrait pas être un marché, mais un droit. Il devrait prévaloir sur toute autre considération économique ou financière, y compris pour un acteur public. Nous terminons en rappelant que malgré ce crédit ambitieux d'acquisition, la Municipalité refuse toujours de bifurquer de sa politique du logement vers le 100% du loyer 100% abordable pour contrer les loyers prohibitifs qui sévissent actuellement.

En restant positionnée sur la politique des trois tiers, la Municipalité ne joue pas de réel contre-pouvoir. Même parmi les logements avec un loyer abordable que la Ville met en location, de nombreux biens restent inaccessibles à des ménages aux revenus moyens qui ne sont pas éligibles à des revenus subventionnés. Une politique d'acquisition du logement par le droit de préemption n'est positive que si elle est assortie à une politique du 100% logement d'utilité publique et que l'on renforce la part de subventionnés et que l'on s'assure que les loyers dits abordables le soient réellement pour toute personne avec une catégorie de revenus qui les rendent éligibles.

On pourrait encore parler du manque de volonté politique de la Ville pour acquérir de nouveaux terrains et construire de nouveaux logements à loyer abordable. Elle les garderait dans son giron plutôt que de les déléguer à d'autres, mais nous en resterons là pour le débat de ce soir. Malgré certaines réticences, les élus de notre groupe voteront ce crédit supplémentaire et on vous invite à en faire de même.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je me permets de réintervenir, car je crois que mes collègues de gauche ont un problème de dissonance cognitive. Je vais répéter ce qui se passe dans la réalité : la Ville de Lausanne, avec ce qu'elle a préempté, a créé 0 LUP. Il n'y a aucune politique sociale à ce jour. Les promoteurs privés que vous dénoncez comme spéculateurs en ont créé plus. Si vous voulez donc créer des LUP, il faut donner de l'argent aux promoteurs privés et pas à la Ville de Lausanne. Vous pouvez dire ce que vous voulez, la réalité est têtue.

M. Grégoire Junod, syndic : – Quelques éléments dans ce débat. D'abord, pour répondre à M. Moscheni, je ne comprends pas ce que vous lui dites ce soir. Aujourd'hui, le loyer moyen offert par les acteurs privés, si vous prenez les statistiques, se situe entre 280 et 320 francs le m², soit très en dessus des LUP. Comment vous pouvez affirmer ce soir que les promoteurs privés créaient des LUP? C'est ridicule.

La loi ne vise pas à créer des LUP quand on préempte, mais à préserver des logements en inscrivant au registre foncier des loyers bloqués par les autorités cantonales pendant vingt-cinq ans. Quand nous achetons des immeubles dont les loyers sont inférieurs ou à la limite de la loi cantonale, nous agissons dans le cadre de la loi et nous garantissons que ces immeubles vont rester dans le giron de loyers abordables. C'est pour ça que la loi porte le nom de « préservation de logements abordables ». On n'est pas dans la création. Par contre, on se garantit que les immeubles en question vont rester dans le giron de logements qui vont continuer à avoir des loyers abordables. Tous les immeubles dont on parle sont des logements qui répondent aux critères légaux.

Qu'est-ce qui se passerait si ce n'était pas le cas ? Je rappelle un élément que j'ai déjà mentionné, mais qui est intéressant. Avant d'exercer le droit de préemption, nous avons régulièrement des protestations, parfois du vendeur, mais aussi de l'acheteur, qui n'est pas content que la Ville préempte. Dans certains cas, nous avons questionné l'acheteur en lui disant que nous étions prêts à renoncer à préempter pour autant qu'il garantisse respecter les conditions légales, en respectant les plafonds fixés par la loi durant les vingt-cinq ans à venir. On l'a fait dans trois situations. Dans les trois situations, l'acheteur nous a dit à chaque fois qu'il renonçait. C'est bien la preuve que ça fait précisément une différence quand la Ville préempte. Nous garantissons également que ces loyers vont rester des logements à loyer abordable, durablement, ce que les promoteurs privés ne garantissent pas. Je ne leur jette pas la pierre. Ils font des acquisitions sur le marché libre avec la volonté de dégager des rendements. Dans la plupart des cas, ils vont rénover les immeubles qu'ils

acquièrent, mais cela a pour conséquence d'importantes augmentations de loyer. Et dans bien des cas, des locataires sont appelés à déménager.

Une étude est sortie et il est intéressant d'en mentionner quelques éléments. C'était à Zurich. Elle a fait les titres de la presse alémanique la semaine dernière. Elle a été conduite par l'EPFZ et elle a étudié l'impact des transformations lourdes sur le parc locatif. Il n'y a que 6% des locataires qui sont capables de garder leur logement et ceux qui viennent derrière gagnent en moyenne 3500 francs de plus que les locataires précédents. Les principales victimes de ces transferts de population sont les familles monoparentales et les personnes à très faibles revenus.

Un des grands enjeux en lien avec les enjeux climatiques, et je m'adresse aussi aux Vert'libéraux, ça va être l'assainissement des grands bâtiments, qui sont souvent à loyer abordable, construit dans les années trente, quarante, septante. On a un grand enjeu de le faire avec la population. Ces immeubles avec des gens qui ont des revenus modestes doivent pouvoir continuer à accueillir cette population. Vous devez tous être sensibles à ces éléments. On développe cette ville et on va devoir rénover massivement le parc public, mais aussi le parc privé. Le parc public à Lausanne, c'est environ 700 logements, ce n'est quasiment rien. Donc les grands enjeux sont dans le parc privé. Le défi auquel on est confronté est d'accélérer ce rythme de rénovation. Ce n'est pas simple, pour des questions de procédure, de disponibilité des entreprises. Mais on va devoir accélérer ce rythme et on a un enjeu social majeur de permettre à des populations à petits revenus de continuer à vivre dans leur logement.

A droite, vous vous faites souvent les grands défenseurs de ceux qui se lèvent le matin pour travailler. Ils ont souvent des revenus de 4000 ou 5000 francs. Ils peuvent s'offrir un trois-pièces et demi à 1500 francs, mais ce sont déjà des loyers compliqués à payer. Si nous ne sommes pas attentifs à ces enjeux, toute une catégorie sociale, c'est-à-dire une part prépondérante de la classe moyenne lausannoise, n'aura plus accès à la ville. Voilà l'enjeu. Donc quel outil utilise-t-on ? Le droit de préemption.

Le PLR nous dit que l'on est à la limite de la loi. Un recours a été déposé par Bernard Nicod sur le premier droit de préemption. C'était prévisible. Les tribunaux ont confirmé que ce que l'on faisait était parfaitement conforme à la loi. Je ne vois pas en quoi on agit aux limites de la loi. C'est vrai que l'on a augmenté le crédit d'acquisition, qui était de 25 à 30 millions durant la précédente législature, et on va passer les 100 millions dans cette législature. Mais pour une raison évidente : le droit de préemption n'existait pas avant. Il a enfin été accepté en votation populaire. Enfin les collectivités publiques ont maintenant un outil qui leur permet d'acquérir des terrains dans les communes où il y a encore des terrains disponibles à la construction ou, là où il n'y en a plus, acquérir des immeubles pour les préserver dans un parc à loyer abordable.

Ce n'est que 4% des transactions immobilières sur lesquelles on préempte. Si vous incluez les transactions financières dans les zones à faible densité, c'est encore moi que ça. Nous jouons donc un rôle sur le marché immobilier, mais nous sommes un acteur minoritaire. C'est le lot des collectivités publiques d'avoir ce rôle de modérateur sur le marché. Mais toute une série de transactions continue à se faire et qui n'échappe pas au promoteur immobilier.

Toutes les opérations de préemption sont soumises à la Commission des finances. Si vous souhaitez qu'on vous communique après chaque opération, je le fais volontiers. Vous pouvez le faire via la Commission des finances, nous n'avons rien à cacher. Beaucoup d'entre elles sont rendues publiques par les médias, les acheteurs ou la Ville. Il n'y a aucun souci à avoir de la transparence. Vous y avez droit. Vous avez le droit de savoir dans quelle mesure les crédits que vous faites sont engagés, partiellement ou totalement.

Quant à la dette, et je crois que c'est utile de le rappeler, on acquiert des immeubles qui ont un rendement limité, de 3,5% sur les immeubles sur lesquels on a préempté depuis 2020. Certes nous augmentons la dette brute de la Ville de Lausanne, mais ça n'a aucune conséquence sur l'endettement net, car nous achetons des biens qui génèrent un revenu raisonnable. On ne se transforme pas en promoteur immobilier, mais on mène des opérations qui sont économiquement rentables par la Ville. M. Moscheni souhaitait un investissement de 1 milliard pour la CPCL. C'est bien, mais investir dans des rendements positifs, c'est mieux. Et on parle ici de 120 millions, pas d'un milliard.

Voilà donc les opérations que nous menons. Encore une fois, ce sont des opérations qui visent à préserver des logements à loyer abordable, rien de plus que ça, sur la base d'une loi votée par le peuple vaudois, et largement acceptée par la population lausannoise. C'est l'enjeu central auquel nous sommes confrontés aujourd'hui. Nous sommes dans une des régions les plus prospères économiquement du pays. Une région prospère aussi à l'échelle européenne et internationale. Il y a une pression très forte sur les prix de l'immobilier. L'enjeu pour toute ville qui se développe, et en particulier pour la nôtre que nous aimons pour la diversité de sa population, c'est de faire en sorte que dans dix ou vingt ans, les gens qui vivent dans cette ville puissent continuer à le faire. C'est notre enjeu et, de ce point de vue, le droit de préemption peut contribuer à cela. C'est pour cela que je vous invite à accepter la demande de crédit qui vous est soumise.

M. Henri Klunge (PLR) : – Je ne crois pas qu'on va s'excuser de prendre la parole après M. le syndic, car je crois que le débat n'est pas encore fini. J'avais une question de compréhension. Puisque l'on sait que ce qui n'est pas mesuré n'est pas géré, je me demandais ce qu'était le pourcentage de LUP à Lausanne.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je me permets d'intervenir après M. Junod qui m'a interpellé. Je vais lui poser une question très simple, bien que politiquement on sera souvent irréconciliable : combien de LUP ont été créés sur la base des immeubles préemptés de la Ville de Lausanne ? Vous me donnez un chiffre. Moi, je vous dis que c'est zéro. J'irai vérifier auprès des services du Canton de Vaud.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Pour répondre à M. le syndic par rapport à la transparence, c'est exactement ce que vous avez dit dans le cadre du débat par rapport à la FIFA : oui, on est un organe de surveillance, mais on ne peut pas, sur toutes les activités de la Ville, demander des renseignements supplémentaires. On demande des renseignements actifs. C'est pour cela que l'on dépose un vœu ce soir pour que la Commission des finances soit informée de manière régulière de l'état de consommation de ce crédit. Si vous ne voulez pas le faire de manière active, on peut le demander à chaque séance de la Commission des finances, mais je pense que ça peut être apprécié que la Municipalité nous donne des informations de temps en temps.

Vœu Pauline Blanc

Au nom du PLR, la soussignée souhaite que la Commission des finances soit informée régulièrement de l'état de consommation de ce crédit supplémentaire, en particulier lorsqu'il sera consommé de moitié.

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Je prends la parole pour clarifier la position Vert'libéral. Nous sommes tout à fait d'accord avec la préemption communale pour la création de logements d'utilité publique et la stratégie municipale de se débarrasser d'autres acteurs immobiliers qui nous semblent inefficaces tant pour garantir des loyers abordables que pour augmenter le taux de rénovation.

Le droit de préemption a été conçu pour offrir aux autorités publiques, communale et cantonale l'opportunité d'acquérir des terrains dans une perspective à très long terme pour réaliser des logements abordables nécessaires pour contrer la pénurie de la ville de Lausanne. Personne ne le conteste. La loi en question est là LPPPL. Elle a été soutenue par Les Verts libéraux. Le premier P est pour la préservation. Le deuxième, pour la promotion et le troisième, le parc locatif. Or, si le syndic estime que la préemption sert à la préservation des LUP, ce n'est pas ce que l'on comprend de la loi. Le droit de préemption figure au deuxième P qui parle de la promotion.

Il y a l'article 31 de la loi qui dit que le droit de préemption ne peut s'exercer qu'aux conditions cumulatives suivantes : il doit viser la création de LUP. Assimiler préemption et création semble plus évident que la préservation. Utilisé pour saisir des bâtiments déjà construits au lieu de terrains libres, le droit de préemption ne crée aucun logement supplémentaire. Quand il s'agit de la préservation, le droit cantonal offre la possibilité aux autorités cantonales quand il y a pénurie d'empêcher les hausses abusives de loyer, qu'il y ait rénovation ou pas. Le schéma mis en place par la Municipalité qui est de céder en droit de superficie onéreux les bâtiments qu'elle a achetés en s'appuyant sur le droit de préemption, cela semble ressortir d'une opération financière plutôt que d'une action en faveur de la création des logements abordables pour laquelle les autorités disposent d'autres outils.

La LPPPL permet de contrôler les loyers dans le cadre des rénovations pour empêcher une envolée abusive et contrer les situations de pénurie. Est-ce bien le rôle de la collectivité publique de spéculer sur le foncier en visant un rendement de 3 % ? À notre avis, certainement pas. C'est la raison pour laquelle nous n'estimons pas judicieux d'offrir une enveloppe supplémentaire à cette stratégie.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Je fais un petit préambule sur le vœu qui nous est présenté. C'est pour commenter la forme. Les vœux se déposent en commission. Nous n'avons pas la possibilité de déposer des vœux en plénum. Je voulais intervenir pour amener un petit éclairage historique par rapport à ces crédits d'acquisition que l'on accorde aux Municipalités successives, législature après législature.

Nous avons entendu des termes assez forts dans la bouche du PLR. Je ne les ai pas tous relevés, mais notamment « folie des grandeurs » en parlant des montants accordés. Le tableau qui est en page 4 du préavis est très intéressant parce qu'il montre l'évolution au fil du temps. Si M. le syndic parlait tout à l'heure il y a quelques législatures, nous étions à 15 ou 25 millions, dans les années 1960, nous étions de 40 à 50 millions. Il faut imaginer ce que cela représentait dans les années 1960. Ces grandes années du radicalisme lausannois qui, grâce à eux, grâce à cette politique foncière active de l'époque, aujourd'hui, on peut développer des politiques ambitieuses sur des terrains qui avaient été acquis dans ces années-là.

Si on fait la moyenne jusque dans le basculement de la majorité à gauche, les chiffres qui nous sont donnés jusque-là, et encore, les chiffres que je disais, c'était sur des législatures de quatre ans, on avait 8,5 millions par année. Aujourd'hui, si on refait cette moyenne depuis le basculement à gauche, nous sommes aussi à 8,5 millions par année. Si on rapporte en plus la valeur des francs de l'époque, aujourd'hui, on accorde à peu près trois fois moins de moyens à la Municipalité d'aujourd'hui que ce que le Conseil communal accordait aux Municipalités de droite des années soixante septante.

C'est quand même un éclairage important. Merci aux Radicaux de l'époque d'avoir été ambitieux et merci à la Municipalité actuelle, aux majorités de gauche qui poursuivent ces politiques foncières ambitieuses et actives qui permettent de mettre en œuvre toutes les politiques publiques.

La présidente : – Pour donner des précisions par rapport au nouveau règlement, l'article 69 qui concerne les questions et les vœux, je vais le lire. « En tout temps, chaque membre du conseil peut adresser un vœu ou poser une question à la Municipalité au sujet d'un objet de son administration. Le texte est transmis à la Municipalité par la présidente ou le président du conseil. Les vœux, les questions et les réponses sont communiqués par écrit aux membres du Conseil et ne donnent pas lieu à des discussions, des votes ou des résolutions ».

M. Samuel de Vargas (Soc.) : – Je reviens sur les propos de Mme Blanc qui critique le pseudo manque de transparence. Il y a la délégation immobilière qui est composée par M. Kanthia. Il est invité à consulter les objets et sur lesquelles la Municipalité soit présentée. Le PLR a une vue sur ce qu'il y a avant l'application du droit de préemption par la Ville. Certes, vous pourrez avoir ces informations par la suite, mais vous avez déjà cela en amont que la transaction soit faite.

Vous avez plus qu'un droit de regard dessus. Vous avez même une discussion à ce sujet et vous pouvez avoir toutes les informations qui sont présentées par la commission immobilière. A partir de ce moment-là, c'est gonflé de prétendre qu'il y ait un prétendu manque de transparence.

Par rapport à la position des Vert'libéraux. Je voudrais revenir sur le fait que quand vous dites que nous aurons l'occasion d'en discuter si les immeubles sont éventuellement vendus, vous dites que les pauvres propriétaires qui achètent les immeubles se verraient contraints de faire des rénovations. Le jeu est joué cartes sur table. Ils savent dès le début que la Municipalité entend vendre les immeubles avec l'octroi donné par le Conseil communal sous réserve d'une rénovation dans les trois à cinq ans avec un cahier des charges prédéfinies. A partir du moment où ces choses sont faites de manière transparente, qu'il y a une discussion entre le vendeur et l'acheteur, entre la Ville et l'acheteur, on ne peut pas plaindre le propriétaire qui doit faire des rénovations. C'est dans le cadre de la discussion que cela a été convenu.

L'avantage, il faut rappeler que dans le cadre de la convention et la vente qui sera faite entre l'acheteur et la Ville, les LUP devront être garantis pendant 90 ans. Alors que là LPPPL en prévoit moins. Ce sera garanti pendant plus longtemps que si la ville de les garder pour elle. C'est à l'avantage des locataires de voir leurs loyers bloqués en LUP pendant 90 ans. Il y a eu également

l'arrêt du Tribunal fédéral. Durant les vingt-cinq prochaines années, on est assuré que c'est un logement d'utilité publique ; il y a bien une création de LUP au sens juridique du terme.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Tous d'abord, répondre à la première intervention de M. De Vargas. Il nous parle de sortir de la logique spéculative grâce à ce préavis. Je pense que c'est tout à fait faux.

La Ville, quand elle préempte, elle achète au prix d'achat. Elle ne fait pas baisser le prix de ce marché opaque, M. De Vargas. D'ailleurs, je crois que le syndic le sait très bien, il a dit tout à l'heure, l'argent qui est investi dans l'immobilier, les dettes, génère un revenu. Je crois que l'on est en droit de dire qu'avec vos acquisitions d'immeubles, monsieur le syndic, vous participez à la logique spéculative. Je crois que nous avons le droit de le dire et que ce conseil doit aussi l'entendre.

Monsieur le syndic, vous dites que vous n'acquerez que 4% des acquisitions immobilières hors villas. Si vous demandez une augmentation, c'est que vous souhaitez acquérir plus que 4%. Je crois que cela doit aussi être précisé.

L'autre chose dont nous n'avons pas parlé ce soir dans ce débat, c'est que M. le syndic nous parle de LUP, de personnes qui se lèvent tous les matins pour aller travailler, de loyers qui sont trop hauts et de loyers abordables, mais ce que vous demandez aujourd'hui, c'est 50 millions de plus pour acquérir des immeubles. A part vos déclarations d'intentions, nous n'avons aucune garantie que ces 50 millions seront dépensés via le droit de préemption pour créer des LUP. La gauche majoritaire de ce Conseil vous donnera 50 millions pour faire des acquisitions immobilières. C'est aussi un élément important à rappeler dans le cadre de ce préavis.

Et puis, très rapidement, sur votre réaction par rapport aux propos de ma collègue Mme Blanc, quand on estime que vous repoussez les limites de la loi et que vous jouez, la Ville de Lausanne joue au laboratoire de la LPPPL, cela se confirme. La preuve en est les récentes interventions qui ont été déposées au Grand Conseil. J'en ai citée une la dernière fois. Elle tendait à dire que la Ville de Lausanne outrepassait la volonté des législateurs. C'est bien la preuve que vous essayez de repousser les limites de la loi pour voir jusqu'où vous pouvez aller. Vous pouvez aussi l'admettre.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Je voulais initialement réagir aux propos de M. Vouillamoz. Je vais réagir aussi aux propos de Mme Maillard. Un postulat, certes du Grand Conseil, mais d'un représentant de la droite, ne représente pas la volonté du législateur. C'était une première précision qui a une importance dans ce débat.

Vous êtes présidente de la Commission des finances. Je ne sais pas d'où vous sortez l'argument que si ce Conseil communal vote un crédit d'acquisition, la Municipalité pourrait affecter les montants à un autre objectif que celui cité au préalable. Il faudrait revenir devant la commission quant à l'usage de ce crédit. Ce n'est pas un blanc-seing que l'on donne ce soir.

Je reviens sur ma volonté initiale de répondre à M. Vouillamoz. Vous dites que ce soir, cette politique municipale que l'on nous demande d'adopter ne changera rien pour les locataires ou pour le marché du logement en général, parce que la politique municipale d'achat et de revente d'immeubles préemptés ne changerait rien à la situation par rapport au fait de laisser agir le marché. C'est erroné. Si la Municipalité n'avait pas préempté, il n'y aurait aucune garantie que l'acheteur mènerait une rénovation. Ce ne serait pas obligatoire. Il aurait pu racheter l'immeuble. Certains sont vétustes. Il aurait pu laisser les locataires tels quels, sans modifier les loyers, sans procéder à une rénovation. S'il avait procédé à une rénovation, pour qu'il y ait un contrôle des loyers, il fallait encore que le logement soit classé dans les logements d'utilité publique. Si cela n'était pas le cas, alors c'est le droit du bail qui s'applique. Et pour cela, il faut que le locataire conteste le loyer après rénovation. Ce n'est pas toujours le cas. La politique municipale ici offre une double garantie : obliger à la rénovation, et faire en sorte que les caudèles des loyers s'appliquent.

En fin de compte, j'ai l'impression que ce qui gêne la droite, on peut ranger le PLR et les Verts libéraux dans le même paquet, c'est que le rendement de 3% annoncé ce soir sera encaissé par la Ville et pas par un propriétaire privé. C'est ce qui vous gêne. En enlevant cet argument, il ne vous reste plus grand-chose. Je préfère que les 3% de rendement aillent dans la poche de la collectivité qui a une vocation d'intérêt général que dans des propriétaires privés, qui sont vos plus fervents électeurs. Je crois que c'est le cœur du débat de ce soir.

Mme Anna Crole-Rees (PLR) : – Tout d’abord, je vous remercie pour la minute de silence qui m’a beaucoup émue.

J’aimerais poser une question à M. Junod, en complément à celle d’Henri Klunge. Si on regarde les chiffres de la Ville de Lausanne, il y a à peu près 5% de logements qui sont gérés par le Service des gérances et un peu moins de 10% de logements subventionnés à Lausanne. Ma question : quel serait le pourcentage de logements LUP ou subventionnés ? Quel devrait être ce pourcentage ?

M. Valentin Christe (UDC) : – Permettez-moi de commencer par déclarer mes intérêts : je suis membre du comité de direction de la FLCL. Il va de soi qu’aucun des propos que je pourrais tenir dans le débat de ce soir n’engagent d’une quelconque manière cette institution.

On a bien compris l’acrimonie de notre collègue Dupuis à l’égard des grands propriétaires privés, notamment Bernard Nicod, pour ne pas le nommer. J’ai quand même une question un peu plus de fond après ces passes d’armes amusantes qu’on a eues ce soir. Je note en particulier que le PLR n’a pas fini d’éponger l’héritage du Parti radical de l’époque héroïque. Quoi qu’il en soit, j’ai une question pour M. le syndic. On a parlé de ces 3% de rendement qu’on nous fait miroiter en permanence. Il se trouve que, parmi les immeubles qui ont été préemptés, un certain nombre d’entre eux sont dans un état déplorable, donc vont nécessiter des travaux de rénovation particulièrement lourds, sans même parler des travaux d’assainissement énergétique. Cela fait d’ailleurs sourire quand on entend certains exiger que ces immeubles, après travaux, se retrouvent en note A ou B au certificat cantonal. C’est simplement impossible. Mais on y reviendra en temps voulu, je pense.

La question qui se pose, c’est qu’un certain nombre de ces immeubles présente déjà aujourd’hui un taux de l’ordre de 3% à 3,5%, et on est en train de parler d’une période où les taux d’intérêt sont en train de remonter. Donc l’argent est moins bon marché et cela fait des charges supplémentaires qui viendront grever le budget des acquéreurs. On est en train de parler d’un certain nombre de logements ou de bâtiments dont les loyers avoisinent déjà environ les 240 francs à 260 francs le mètre carré pour certains objets. Je me demande bien comment, sauf à consentir une décote considérable sur le prix de vente le moment venu, on va s’assurer que les loyers restent dans les fourchettes prévues par le droit cantonal post-travaux. J’aimerais bien avoir des éclaircissements circonstanciés sur ces éléments.

M. Grégoire Junod, syndic : – Je vais d’abord répondre à Mme Maillard. Vous avez raison sur un point, vous avez parfaitement raison, on vote un crédit d’acquisition, délégation à la Municipalité pour les acquisitions immobilières qui pourront toucher d’autres acquisitions. Nous en faisons régulièrement, parfois pour des immeubles de gré à gré ou des parcelles agricoles. C’est parfois pour de petits bouts de terrain. Il y a quelques opérations pertinentes qui sont réalisées. Nous en avons besoin pour gérer correctement les affaires de la Commune et de bénéficier d’une valorisation d’acquisition.

Effectivement, le droit de préemption a amplifié les besoins en termes d’opérations, mais, sur les crédits que vous avez précédemment votés cette législature ou la précédente, il n’y a pas que des objets sur lesquels on a préempté. Il y a d’autres opérations immobilières qui sont menées par la Commune de Lausanne. Cependant, vous avez raison, c’est juste sur ce point.

Le deuxième point, l’aspect légal. La réalité est qu’il y a aujourd’hui une partie du milieu immobilier qui n’a pas digéré la LPPPL et le droit de préemption. Ils font tout ce qu’ils peuvent avec des députés au Grand Conseil pour affaiblir la loi et critiquer les communes qui interviennent. Il y a les gros titres de la presse, des procédures judiciaires. C’est le cas à chaque fois que Lausanne préempte. Je regrette beaucoup que le PLR, qui avait dans sa grande majorité à l’époque des gens associés à cette démarche, ce parti avait un sens de l’intérêt général. Effectivement, l’essentiel des grands ensembles de logements sociaux que nous avons dans cette ville a été réalisé sous des majorités radicales à l’époque. Ils ont été acquis à l’époque en grand nombre pour du logement social. Il y avait le souci d’un équilibre au sein de la population lausannoise.

Ce que M. Dupuis disait, c’est juste. On acquiert des immeubles avec des rendements qui restent des rendements modestes. Des rendements qui vont peut-être un peu baisser en fonction des taux, mais les seuls critiques que l’on peut nous faire d’un point de vue financier est de dégager des rendements pour la collectivité et des rendements un peu moindres par la collectivité que par des privés.

J'ai rappelé dans le débat que nous avons eu il y a deux semaines dans ce Conseil qu'on ne ferait pas un fromage de vendre tous les immeubles que nous avons acquis. Vous aurez le prix de vente et toutes les informations qu'il vous faudra si nous vendons. Pour les Vert'libéraux et le PLR, j'ai bien entendu le souci qui a été affiché dans les débats que nous avons eus il y a deux semaines, et qui était que l'on puisse réinjecter cet argent pas forcément pour acquérir des immeubles. Nous tiendrons compte de vos remarques, nous y serons attentifs. Une partie des moyens que l'on dégage sera utilisée pour l'assainissement du parc.

Vous serez obligés d'admettre que si nous agissons dans ce sens, il y a un modèle vertueux à acquérir des immeubles, à les céder à des coopératives qui les rénovent et à réinvestir l'argent dans l'assainissement. Il faudra quand même que vous finissiez par l'admettre, le modèle pourrait avoir quelques vertus.

C'est indéniable que la hausse des taux complique les opérations de revente. Nous verrons bien à quelles conditions nous le faisons. Nous garderons une série d'immeubles. Il y a des immeubles qui peuvent être gardés par la collectivité et qui généreront des revenus raisonnables.

C'est un peu vite dit de dire que nous avons acheté des immeubles dans des états déplorables. Si nous sommes sur 4% d'acquisitions, c'est parce qu'on étudie les prix de vente et les immeubles que l'on acquiert. Ce sont des immeubles qui ont encore une bonne durée de vie, peut-être à l'exception d'un immeuble qui va nécessiter des travaux à court terme. Pour le reste, les immeubles que l'on a acquis ont une bonne durée de vie devant eux. Monsieur Christe, nous aurons cela en tête quand nous vous soumettrons des préavis à ce sujet.

Encore un mot pour Mme Blanc. On va respecter votre vœu, aucun souci, mais il est un peu de mauvaise foi. Dans le rapport de gestion, vous avez chaque année la liste entière des acquisitions immobilières – par le droit de préemption, par d'autres biais, etc. Toutes les opérations sont listées. Vous avez la liste depuis toujours, ces informations vous sont distribuées. Vous avez le crédit, le solde disponible et les opérations qui sont réalisées. Chaque année, c'est publié dans le rapport de gestion. Nous n'avons rien à vous cacher là-dessus. Il n'y a pas de problème à avoir par rapport à ça. Nous n'avons rien à cacher et nous n'avons jamais rien voulu cacher. C'est pourquoi vous avez la liste des opérations dans le rapport de gestion, avec l'adresse des bâtiments. Toutes les indications y figurent.

Maintenant, sur le nombre de logements d'utilité publique que nous avons aujourd'hui, c'est compliqué de répondre. Avant l'entrée en vigueur de la LPPPL, les logements dits d'utilité publique étaient des logements subventionnés. Les logements étudiants, par exemple, n'appartenaient à aucune catégorie. Les seuls qui figuraient, c'étaient des logements ayant bénéficié de l'aide des pouvoirs publics ou pouvant en bénéficier de manière légale.

Ça ne veut pas dire que cela regroupe tous les logements qui ont des loyers inférieurs à 250 francs le m², mais ceux qui sont cadrés par un dispositif légal. Les logements sociaux, c'est 10% du parc. Dans la politique des trois tiers de la Ville de Lausanne, nous avons fondé le fait que si on voulait permettre à un échantillon de la population lausannoise de se loger dans les nouveaux quartiers, il fallait fournir un tiers de logements sociaux subventionnés, un tiers de logements à loyer abordable et un tiers de logements marché. Cela correspond à deux tiers de logements d'utilité publique. Cela permet de se loger avec un loyer qui ne dépasse pas 20 à 25% des revenus – ce sont les normes admises au niveau suisse. Voilà ce dont nous aurions besoin. Il y a des villes qui ont voté sur ces questions, notamment en Suisse allemande. Elles ont souvent fixé un objectif de 30% de logements d'utilité publique dans le cadre de leur plan directeur. Nous aurons ce débat à Lausanne dans le cadre de la révision du Plan général d'affectation.

Combien de LUP nous avons créés ? Je comprends bien la question, monsieur Moscheni. Vous êtes quelqu'un d'intelligent. Je crois que vous faites semblant de ne pas comprendre. Ce que la loi dit, c'est que lorsque nous appliquons le droit de préemption, deux tiers des logements des immeubles acquis, respectivement 100% si on les cède, deux tiers doivent être certifiés LUP, avec une inscription au registre foncier dans les trois ans qui suivent l'acquisition. Nous avons acquis environ 200 appartements. Deux tiers des 200 appartements seront colloqués en LUP au plus tard dans les trois ans qui suivent la date d'acquisition. C'est ce que la loi dit et c'est ce que nous ferons.

Cela répond aussi à la question de M. Vouillamoz qui dit qu'on n'a pas créé de LUP. Il y a une mésentente. Aujourd'hui, un LUP, c'est un logement qui a un loyer moyen de 250 francs le mètre

carré. Une grande majorité des logements anciens lausannois a des loyers à ce niveau ou inférieurs. Un LUP a une inscription au registre foncier, qui fait que ce loyer est obligatoire. Quand on acquiert un immeuble construit, on ne crée pas de nouveaux logements, vous avez raison. On va inscrire ce logement au registre foncier et il sera reconnu comme un logement d'utilité publique avec un loyer plafonné durant vingt-cinq ans. Je ne sais pas si vous avez compris la nuance. Elle est importante. Cela signifie qu'aujourd'hui, le droit de préemption est nouveau et les logements d'utilité publique n'ont pas existé avant la nouvelle LPPPL au sens légal. C'est maintenant que nous allons commencer à en créer. Ces logements ont des loyers qui, par une inscription au registre foncier, sont plafonnés au niveau légal.

Il y a des tas de logements en ville qui ont des loyers comparables ou inférieurs et qui ne sont pas reconnus d'utilité publique. C'est utile de rappeler ici que, quand bien même ça déplaît à certains milieux, qui sont bien représentés aussi dans ce Conseil, le législateur, comme cela a été reconnu par les tribunaux, a souhaité que la LPPPL s'applique aussi à des immeubles construits. Quand on achète un immeuble construit, on ne va pas créer de nouveaux logements. On va s'assurer que les logements acquis pendant au moins vingt-cinq ans aient des loyers plafonnés à des niveaux fixés par le Canton. De ce point de vue, nous préserverons des logements à loyer abordable. On contribue, encore une fois, à résoudre un problème important, qui est celui d'ensembles bâtis plutôt anciens qui vont devoir être rénovés et pour lesquels il y a aussi un enjeu social à préserver des logements accessibles.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Je ne résiste pas à répondre à vos propos sur le sens de l'intérêt général dont fait preuve le PLR. C'est vrai. Le PLR a toujours eu cette préoccupation de la mixité sociale. De ne pas avoir de quartier où il y a uniquement des logements subventionnés, mais d'avoir dans chaque quartier une mixité.

Ce souci de la mixité sociale, c'est votre politique, monsieur le syndic, qui est en train de la mettre à mal. Votre intention, si j'ai bien compris, c'est d'acquérir des immeubles, puis de les revendre via l'octroi d'un droit de superficie dans le cadre duquel vous négociez nonante ans et 100% de LUP. Où est la mixité sociale ? La LPPPL impose 70%. Vous demandez 100%. Et il n'a pas la possibilité pour les locataires d'acquérir leur logement. Nous avons donc le souci de la mixité sociale, mais vous, la politique que vous nous présentez ce soir n'a pas ce souci.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je remercie le syndic pour avoir loué mon intelligence. Je vais le décevoir, je n'ai toujours pas compris sa réponse. Combien de LUP ont été créés suite aux préemptions de la Ville de Lausanne ? J'aimerais juste un chiffre.

M. Henri Klunge (PLR) : – Je suis navré, mais je n'ai pas l'impression d'avoir entendu la réponse à ma question. Peut-être que je n'ai pas été attentif à 100%, je m'en excuse.

M. Grégoire Junod, syndic : – Un peu moins de 10% ; je vous ai répondu. C'est les seules données que nous avons aujourd'hui. Les seuls logements qui bénéficient d'un encadrement de loyer au sens cantonal sont les logements construits, on a un peu moins de 10% du parc lausannois. Cela ne représente pas tous les logements avec un loyer bas, mais ceux qui sont encadrés par un dispositif légal.

Sur la mixité sociale, madame Maillard, franchement. Les immeubles acquis aujourd'hui ne peuvent pas être transformés en PPE. Il y a une disposition dans la LPPPL qui préserve cela. La plupart des immeubles que nous avons acquis sont plutôt dans des quartiers où il y a une tendance à la gentrification. De ce point de vue, on contribue bien à préserver une certaine mixité sociale. Ce sont des logements accessibles aux classes moyennes. Accessible à toutes les calories sociales, à des loyers normaux. Ce ne sont pas des loyers excessifs du marché libre comme on en connaît parfois trop souvent aujourd'hui. Et qui ne sont pas des logements sociaux réservés à certaines catégories. De ce point de vue, on est clairement, avec cet outil, et c'est comme ça qu'il a été souhaité par le législateur, dans la création de logements qui permet de préserver la mixité lausannoise.

Monsieur Moscheni, nous avons environ 70% de 200 logements acquis qui seront colloqués en LUP dans les trois ans suivant leur acquisition. Nous avons l'exigence dans les trois ans de les inscrire au registre foncier. C'est ce que dit la loi et c'est ce que nous ferons.

M. Valentin Christe (UDC) : – On comprend bien qu'on est en train d'avancer toujours plus dans cette politique d'acquisitions forcées. Finalement, je reviens sur la remarque que je faisais tout à l'heure et la réponse partielle que j'ai reçue de la part du syndic. Vous nous dites qu'il n'y aurait

qu'un seul des biens qui a été récemment préempté qui serait dans un mauvais état, les autres, finalement, auraient un bon potentiel. Je relève que, pour un certain nombre d'entre eux, notamment le système de chauffage doit être changé, puisqu'ils sont encore chauffés au mazout. Cela va évidemment engendrer des frais considérables.

Force est de constater que, pour l'instant, on vous octroie, en tout cas la majorité de ce Conseil communal est sur le point de vous octroyer des montants substantiels pour procéder à de nouvelles acquisitions, mais on n'a toujours aucune vue précise sur, si j'ose dire, le retour sur investissement, si tant est qu'on puisse parler d'investissement, dès lors que, pour l'instant, le Conseil communal, comme c'est dans ses prérogatives, ne s'est pas encore prononcé sur la vente ou la cession en DDP des immeubles qui ont été préemptés par la Ville. Je suis un peu gêné, et mon groupe avec moi, par cette idée que l'on devrait continuer de naviguer un peu à l'aveugle et d'octroyer des montants supplémentaires sans savoir exactement, sur le plan financier, comment la Ville va retomber sur ses pattes, si j'ose le dire ainsi.

C'est la raison pour laquelle je vais proposer un amendement à ce préavis. Il s'agit d'une nouvelle conclusion : « Geler le montant supplémentaire octroyé sous chiffre 1 jusqu'à ce qu'un préavis d'aliénation de tout ou partie des immeubles récemment préemptés par la Ville ait été adopté par le Conseil communal ». De cette façon, le Conseil communal aura la possibilité ou l'opportunité de se prononcer sur les ventes qui sont prévues et de voir si, effectivement, les retours ou les retombées financières de ce crédit qu'on est en train de vous octroyer ou des crédits antérieurs sont satisfaisants ou pas.

Evidemment, en bonne logique, on aurait préféré que le préavis qui nous est soumis ce soir soit retiré et nous soit resoumis après l'adoption d'un préavis d'aliénation d'immeubles dont je parle dans cette conclusion, mais on sait évidemment que ce ne sera pas le cas. C'est la raison pour laquelle je vous propose cet amendement. Je le recommande à vos suffrages.

Amendement Valentin Christe

Conclusion n° 2 (nouvelle)

Geler le montant supplémentaire octroyé sous chiffre 1 jusqu'à ce qu'un préavis d'aliénation de tout ou partie des immeubles récemment préemptés par la Ville ait été adopté par le Conseil communal.

La présidente : – Monsieur Moscheni, c'est pour reposer exactement la même question ?

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Pas du tout. Vous savez, j'ai une intelligence assez limitée. J'y vais pas à pas. Les mots avec M. le syndic sont tous très importants. Il a dit « si nous les conservons », nous transformerons cela en LUP dans les trois ans. Si vous vendez ces immeubles, y aurait-il quand même création de LUP ?

M. Grégoire Junod, syndic : – On a bientôt fait le tour de ce débat. J'ai déjà donné la réponse il y a deux semaines à cette question. Si nous vendons ces immeubles, nous ferons inscrire les LUP au registre foncier pour 100% des appartements avant la vente. S'ils sont vendus, ce sera 70% de LUP donc. Et s'ils ne sont pas vendus, 100%. C'est par application de cette disposition que nous procéderions dans le cas où nous céderions ces immeubles à des coopératives ou à des sociétés publiques.

Quant à l'amendement de M. Christe, je relève sa perfidie. Il y a deux semaines, nous avons eu des interventions de la droite qui expliquait qu'il ne fallait pas que nous vendions les immeubles et qu'il fallait garder les rendements qui vont avec, pour rénover notre parc. Ce soir, il nous dit de les vendre d'abord avant que l'on nous donne l'autorisation supplémentaire d'achat. En gros, vous ne voulez jamais nous donner l'autorisation supplémentaire d'achat, puisque vous ne voulez pas qu'on les vende. Je vous invite donc à refuser cet amendement et à soutenir le crédit qui vous est soumis par la Municipalité.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Rapidement pour dire que la perfidie de l'amendement de M. Christe sied au PLR, nous le soutiendrons. On vous demande simplement, monsieur le syndic, de nous prouver que vous générez des revenus avant de dépenser de l'argent supplémentaire. Je crois que ça s'inscrit dans la logique de la gestion des deniers de cette Ville.

M. Samuel de Vargas (Soc.) : – Il n'a jamais été dit que l'adoption du crédit de ce soir serait soumise à la vente des immeubles. Il a été dit que nous souhaiterions que ces immeubles soient

vendus. Ce qui compte, c'est que l'on puisse poursuivre le développement de la politique immobilière de la Ville. Evidemment, nous allons refuser cet amendement.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Nous avons eu la garantie, il y a deux semaines, que tout votre effectif d'immeuble par la Ville de Lausanne suscitera un objet qui sera présenté à ce Conseil. Le droit à l'information est donc garanti. Cela étant, il n'y a pas de raison de bloquer le crédit d'acquisition. Raison pour laquelle je vous propose de refuser cet amendement.

La présidente : – Je pense que tout a été dit. M. Valentin Christe veut ajouter quelque chose. J'espère ne pas avoir d'autres demandes de parole, sinon, je vais faire valoir mon droit de passer au vote.

M. Valentin Christe (UDC) : – Malgré la perfidie de mon amendement, j'espère ne pas passer sous les Fourches Caudines de votre autorité, madame la présidente.

Monsieur Dupuis, vous n'avez peut-être pas compris le sens de mon amendement, ou alors vous faites partie des nombreuses personnes ce soir qui feignent de ne pas comprendre. Je ne sais pas ce qu'il en est. Vous savez aussi ce qu'André Gide disait à leur propos.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas question dans mon amendement du droit à l'information, il est question évidemment pour la minorité de ce Conseil communal de s'assurer que, financièrement, la Ville retombe sur ses pattes avant d'octroyer encore plus d'argent. C'est un peu comme si vous mettiez sans cesse des pièces dans les machines à sous, en sachant qu'elles étaient programmées pour ne jamais gagner. Ce n'est pas trop notre logique. Je vais arrêter ici les métaphores et je vous invite à soutenir mon amendement.

M. Grégoire Junod, syndic : – Je suis navré de réintervenir, mais il y a un élément important. On croit que les immeubles ne génèrent aucun rendement et vous commencez à en générer au moment où on les revend. Ces immeubles, du moment où ils sont acquis, génèrent un rendement de 3,5% que vous avez pu observer lors des années précédentes dans les comptes. Ils génèrent des revenus pour la Ville de Lausanne. La question est de savoir si on veut les revendre, pas qu'on pose d'autres questions que celle du revenu. Du point de vue des rendements, ça rentre dans la caisse communale.

La délégation immobilière, quand elle se prononce de manière consultative sur ces acquisitions, regarde l'état des différents immeubles et a connaissance des rendements générés. De ce point de vue, du point de vue des rendements, les immeubles acquis génèrent déjà des rendements. Je pense que c'est très bien qu'il en soit ainsi. Je relève que le seul but de cet amendement est d'empêcher la Ville de Lausanne de procéder à tout droit de préemption pendant quelques mois, puisque le crédit est bientôt épuisé. Je vous invite donc à le rejeter.

La discussion est close.

Le Conseil, par 28 oui, 48 non et 0 abstention, refuse l'amendement de M. Christe.

Mme Mathilde Maillard (PLR), rapportrice : – La commission a accepté la conclusion 1 par 7 oui contre 4 non.

Le Conseil, par 47 oui, 29 non et 1 abstention, approuve la conclusion de la commission

(insérer délibéré)

Projet de règlement de M. Benoît Gaillard : « Interdire l'usage des technologies de reconnaissance faciale et biométrique à des fins d'identification préventive par la police lausannoise »

Projet de règlement de M. Benoît Gaillard : « Interdire l'usage des technologies de reconnaissance faciale et biométrique dans la vidéosurveillance à Lausanne »

Postulat de M. Benoît Gaillard et crts : « Prévenir le déploiement des technologies de reconnaissance faciale à Lausanne »

Rapport

(insérer rapport commission)

Discussion

M. Roland Philippoz (soc.), rapporteur remplaçant : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Denise Gemesio (PLR) : – Je me permets de présenter aujourd'hui la position du groupe PLR face à la reconnaissance faciale. Le PLR a à cœur de défendre l'innovation, de parier sur le fait que cette dernière fera progresser l'être humain, facilitera le quotidien et allégera ses journées de travail. Je parle en mon nom, même permettra d'arriver à une vie où le travail sera un lointain souvenir et lui laissera le temps de prioriser ce qui est vraiment important pour l'être humain. La question de la reconnaissance faciale va au-delà d'une innovation pour faciliter la vie de l'humain. Elle sert à compiler une base de données qui permettra d'alimenter un nombre infini de domaines comme nos habitudes de consommation pour les supermarchés, et surtout une surveillance démesurée pour la sécurité.

C'est ce qu'il se passe aujourd'hui en Grande-Bretagne. Les voitures de police armées d'une caméra peuvent reconnaître des personnes dans la rue grâce à la reconnaissance faciale. Ces programmes de reconnaissance faciale sont victimes de tous les biais inculqués par les bases de données qui sont alimentées par des milliers d'années d'idées préconçues sur les criminels. Ainsi, les personnes racistes seront davantage identifiées comme des individus qui nécessitent un contrôle. C'est injuste et déplorable. C'est le genre de situation qui ne doit pas être encouragée et qui est dénoncée par Amnesty International.

On parle ici de fuite en avant. Cette fuite, en ajoutant le peu d'intelligence artificielle que le plus large public commence à connaître, pourrait ne plus avoir de limites. Comme en Chine, chaque petit geste sera scruté et utilisé contre soi. Sans forcément parler d'un gouvernement potentiellement abusif, user de caméras dans une ville sans s'armer d'une bonne protection, cela pourrait pousser les hackers à se servir de données d'images. Que pourrions-nous faire avec ces outils ? Notre visage deviendrait avec le temps comme une empreinte digitale facilement reproductible dans divers domaines.

La question de ce postulat est de savoir si nous sommes d'accord d'abandonner notre identité pour une illusion de sécurité. Cette identité, une fois que nous l'aurons abandonnée, ne sera plus jamais contrôlée. Nous serons à la merci de la technologie et de ses propriétaires. Le groupe PLR s'oppose à cette technologie et soutient les initiatives de M. Gaillard.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Ce n'est pas si mal de passer en deuxième. Denise Gemesio a fait une excellente première intervention. Je voudrais entamer par trois remarques générales.

La première est que nous prononçons ce soir sur un objet très clairement de notre compétence. Une fois n'est pas coutume. Il est relativement rare que nous débattions sur des aspects réglementaires et législatifs de notre compétence. Nous pouvons charger la Municipalité d'élaborer les modifications réglementaires que nous souhaitons voir apporter à Lausanne.

Deuxième point, l'actualité est évidente. Je remercie le Bureau d'avoir accédé à la demande de prioriser le traitement de ces initiatives. Merci aux groupes politiques qui ont soutenu la demande. Elle souligne la capacité de notre Conseil à agir lorsqu'il est nécessaire en temps et en heure. Nous pourrions être ce soir le premier organe délibérant de Suisse à prendre une décision sur cette

question sous la forme de demande concrète de changement de règlement. Cela n'est pas si désagréable d'être les premiers.

Là où nous ne sommes pas compétents au sens strict, s'agissant des pratiques des sociétés dans lesquelles la Ville détient des parts, par exemple, nous pouvons donner des orientations politiques fortes. Le cas des CFF qui sont revenus en arrière sur l'un de leurs projets démontre les vertus du débat. Il n'y a pas que des décisions démocratiques, mais il y a aussi le débat démocratique qui a eu une influence.

En quoi la vidéosurveillance avec reconnaissance faciale biométrique se distingue-t-elle de la vidéosurveillance classique ? Je propose une métaphore. C'est la même différence qu'entre une grande pile de classeurs fédéraux dans laquelle il y aurait des pièces comptables et, de l'autre côté, un tableau Excel dans lequel on rassemble les mêmes informations comptables. Dans un classeur, quand vous cherchez une pièce, il faut savoir ce que vous cherchez. Il faut avoir une idée de l'année et de ce à quoi ressemble la facture. Vous allez peut-être finir par trouver la pièce comptable que vous cherchez. Avec un tableau Excel, vous faites une commande clavier et vous trouvez. C'est la différence fondamentale. La reconnaissance biométrique repère de manière automatisée les caractéristiques biométriques chez une personne. Ça peut être le visage, la taille, la stature, la couleur de peau, la démarche, etc. Elle identifie que si cette personne apparaît dans le champ d'une autre caméra, le système va reconnaître de manière automatique qu'il s'agit de la même personne. C'est la différence majeure par rapport à la vidéo de surveillance classique. On a tous en tête les films policiers avec des gens qui regardent les images de vidéosurveillance. Ce n'est pas la même chose. Ces données peuvent être stockées pendant longtemps.

Deuxièmement, il est possible ensuite de comparer les profils biométriques établis de manière automatique sur la base de ces images avec des bases de données, des bases de données automatisées. Par exemple, les énormes bases de données que l'on trouve avec des images disponibles sur internet. Je conclus ici, les systèmes de reconnaissances biométrique et faciale rendent automatique, rapide ce qui présupposait jusqu'ici l'exercice d'une volonté humaine qui prenait du temps. C'est un vrai changement fondamental.

Vous êtes déjà reconnu, vous êtes déjà indexé avant même que quelqu'un ait l'envie de savoir si on veut vous identifier. La commission d'évaluation des technologies de la Confédération qui a un mandat de la Confédération pour évaluer les nouvelles technologies pour informer les choix politiques résume : « L'avènement des technologies d'identification de toute personne mettrait un terme à l'anonymat dans les lieux publics. » Or, cet anonymat est l'une des conditions d'exercice d'un très grand nombre de libertés publiques, à commencer par celle de participer aux rassemblements auxquels on souhaite participer sans être forcément automatiquement identifié. Dans le rapport de l'année passée, elle continue en rappelant que les données biométriques sont sensibles. Ce rapport appelle à une très grande réserve dans sa conclusion. Il appelle également à prohiber dans l'espace public les dispositifs techniques discrets qui permettent de surveiller de tierces personnes grâce à la reconnaissance faciale. Cette technologie est invasive. Il ne faut pas faire l'erreur de la laisser se déployer de manière progressive et irréfléchie pour nous retrouver ensuite, dans quelques années, devant le fait accompli de son omniprésence.

C'est le but des trois initiatives que j'ai déposées. Elles vous sont aujourd'hui soumises. Pour le projet de modification du Règlement sur la vidéosurveillance sur l'espace public, il s'agit d'interdire le recours à ces technologies. Pour le projet de modification du Règlement de police, il s'agit de préciser l'identification des personnes, qui n'aurait pas lieu avec les systèmes algorithmiques et des reconnaissances biométriques ; on identifie les gens par des moyens traditionnels, on fait du matching entre leurs images et les images disponibles dans une base de données. On ne fait pas cela de manière automatisée. On ne profite pas de logiciel pour faire ce genre de travail de manière automatique. Pour le postulat, il s'agit de demander à la Municipalité de développer une approche cohérente pour l'ensemble des entreprises et des infrastructures sur lesquelles elle a une influence. L'actualité l'a démontré récemment, on pense au sport ou aux transports publics.

Je termine avec trois arguments. Si la dernière décennie nous a appris quelque chose en matière de protection des données, c'est qu'il ne s'agit pas seulement de l'usage des données une fois qu'elles existent, mais il s'agit de savoir s'il faut les prélever. Une fois que ces données existent, la tentation de les utiliser pour d'autres buts que leur destination d'origine est inévitable. Le risque de détournement par piratage, par vol, est presque aussi élevé. L'âge de la naïveté face au numérique

est révolu. De ce point de vue, nous divergeons peut-être un peu avec Mme Gemesio. Il nous appartient d'affirmer aussi que certaines choses, comme nos visages, dans l'espace public gagnent à ne pas être automatisées.

Deuxième argument, les CFF avaient un but d'optimisation des flux. C'était de déployer un système de caméra avec reconnaissance faciale pour comprendre ce que font les gens, dans quel magasin ils vont, etc. En tant qu'utilisateur d'une gare, on vous aurait attribué une sorte d'identifiant pour savoir ce que vous faites comme parcours. Les objectifs peuvent sembler louables, mais les CFF ne se sont pas posé la question centrale de la proportionnalité entre le prélèvement de données que l'on fait, le dispositif que l'on met en place et l'objectif que l'on poursuit. L'intrusion dans la sphère privée était maladroitement justifiée. L'entreprise a elle-même précisé qu'elle utiliserait les données dans un but de surveillance. On utilisera cela aussi pour prévenir les rassemblements suspects dans les halles de gare. Plutôt que d'éteindre l'incendie, ils l'ont ravivé. Ils sont revenus en arrière sur leur projet. Le débat de ce soir et sa conclusion auront, je l'espère, un effet positif.

Je termine : j'aimerais évoquer la question du consentement. Il y a le consentement privé pour, par exemple, déverrouiller son téléphone. Tout le monde fait preuve d'un peu plus de prudence qu'avant sur l'octroi de ces autorisations. On ne peut pas prendre comme argument les autorisations sans doute un peu imprudentes que nous donnons toutes et tous pour justifier cette surveillance dans l'espace public. Ça n'a rien à voir de donner son consentement privé et le fait d'enregistrer ce type de données sur l'espace public.

En conclusion, je vous invite à renvoyer en bloc ces trois initiatives à la Municipalité et affirmer ainsi que le rôle des autorités est de protéger les citoyens contre la surveillance numérique excessive plutôt que de la pratiquer, et de protéger le droit à aller et venir librement. J'en ai terminé, madame la présidente. Excusez-moi d'avoir été un peu long.

Mme Anaïs Timofte (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche partage les préoccupations du postulant et soutient bien évidemment ce postulat et les projets de règlement, que nous avons par ailleurs cosignés.

Je remercie M. Gaillard pour son exposé détaillé des enjeux politiques fondamentaux et sensibles de la reconnaissance faciale et de la protection des données. Nous pensons qu'il est important et urgent, au vu du développement rapide de certaines technologies digitales et d'intelligence artificielle, d'interdire la reconnaissance faciale et biométrique, que ce soit à des fins d'identification préventive ou dans le cadre de la vidéosurveillance, afin de prévenir différents types d'abus et de dérive pour faire l'objet de différents usages.

Parmi les dispositifs concernés, la protection de la vie privée. La reconnaissance faciale pourrait être utilisée pour surveiller la population sans son consentement. Cela constitue une violation de la vie privée. Il y a aussi des risques d'abus de pouvoir et de discrimination. La reconnaissance faciale pourrait conduire à une utilisation abusive pour cibler certaines personnes, notamment en raison de l'origine, couleur de peau, sexe, âge, orientation sexuelle, etc. Cette technologie pourrait être utilisée pour créer des profils de citoyens et conduire à des catégorisations abusives de la part de la police et, in fine, à des comportements discriminatoires. Ça existe déjà aux Etats-Unis. Des risques aussi pour l'exercice de la liberté d'expression. S'il y a un usage libéral, certaines personnes pourraient être dissuadées de participer à certaines manifestations et de s'exprimer librement à l'égard de certains sujets politiques lors d'événements publics.

J'ajoute qu'interdire l'usage de reconnaissance faciale et biométrique permettrait aussi d'endiguer l'usage de technologies qui ont montré, dans le meilleur des cas, une certaine inefficacité et imprécision, qui peuvent conduire à des arrestations erronées. Le groupe Ensemble à Gauche va donc soutenir le présent postulat et les projets de modification de règlement et vous invite à en faire de même.

M. Eric Bettens (Les Verts) : – Je voulais d'abord remercier le postulant. C'est l'occasion de lancer une discussion de fond sur ce que l'on veut vraiment.

La vidéosurveillance ne sert qu'à la protection des lieux. La police n'utilise pas d'outils permettant la reconnaissance faciale. C'est que l'on nous dit. Le récent usage prévu par les CFF a déjà été cité par le postulant. Ce n'est pas de la biométrie, mais un typage univoque. Il n'est pas prévu de s'interconnecter avec des bases de données, mais nous devrions dire « pas encore ».

Je rejoins l'intervention de Mme Gemesio à propos de la vitesse à laquelle évoluent les technologies, où les algorithmes et l'intelligence artificielle se démocratisent, où les interactions entre les systèmes se facilitent à un rythme effréné, où les frontières techniques tombent, où les murs de sécurité se fissurent où les films d'anticipation se réalisent, comme le crédit social à la chinoise. Il me semble important de définir ce que l'on veut vraiment et, surtout, ce que l'on ne veut pas. Nous soutenons les projets de règlement qui limitent les dérives éventuelles et demandons de s'assurer de la bonne gouvernance. Les Verts et Jeunes Verts soutiendront le postulat et son renvoi à la Municipalité.

M. Valentin Christe (UDC) : – Il est difficile de rajouter grand-chose après les nombreux et très complets exposés auxquels nous avons eu droit à l'instant. Peut-être rappeler quand même pour la boutade, contrairement à ce que disait le postulant/auteur du projet de règlement que le vote positif sur ces initiatives ce soir est acquis. Cela étant, le Conseil communal, en tout cas la Ville de Lausanne ne sera pas la première ville de Suisse à se prononcer dans le sens qu'il souhaite et que, je crois, une majorité du Conseil communal, y compris d'ailleurs – je vais lever le suspens – le groupe UDC, puisque le Conseil communal ou municipal de Saint-Gall s'est déjà prononcé en la matière. Quoi qu'il en soit, on aura la médaille en chocolat, mais peu importe, il me semble qu'on avance dans la bonne direction.

Je suis un peu étonné – pour la boutade aussi – que la camarade Timofte n'ait pas mentionné l'exemple de la Chine. Elle nous a parlé des Etats-Unis, mais je crois que la Chine offre quand même aujourd'hui une illustration assez effrayante, cela a été dit par M. Bettens, du résultat du mariage entre la technologie ou ses développements les plus récents et un régime politique qu'on va pudiquement qualifier d'autoritaire. Quoi qu'il en soit, on n'en est pas là, mais il s'agit évidemment d'éviter de tomber dans le même genre de dérive à terme, ou de se diriger sur le même chemin, même si, évidemment, il est long. Il s'agit d'intervenir en amont pour éviter un certain nombre de dérives et, dans ce sens, le groupe UDC va majoritairement se rallier aux initiatives qui nous sont soumises et les renvoyer à la Municipalité.

Mme Carolina Carvalho (Soc.) : – Je reviens sur une question importante déjà citée ici : les technologies de reconnaissance faciale ne sont pas neutres. Elles ne sont pas *colourblind*. De par leur développement biaisé, fait à partir de bases de données où les hommes blancs sont surreprésentés, les technologies de reconnaissance faciale relèvent des imprécisions élevées pour les femmes, les personnes non blanches et trans. On n'est pas à l'abri d'erreurs, surtout quand ces technologies sont utilisées à des fins autoritaires.

De plus, dans la pratique, là où les technologies étaient implémentées, leur utilisation assimilait de manière disproportionnée les minorités, des communautés qui font déjà l'objet d'un surcontrôle policier. Selon l'étude menée par Amnesty International en 2021, les habitants de New York vivant dans le Bronx, Brooklyn ou le Queens, où le risque de contrôle par la police est plus élevé, sont aussi plus exposés aux technologies de reconnaissance faciale.

Au Brésil, selon le réseau des observatoires de la sécurité, qui rassemble des entités de la société civile et le monde académique brésilien, environ 70% des personnes détenues suite à la reconnaissance faciale sont noires. La reconnaissance faciale fait partie intégrante de la lutte antidrogue du pays qui, historiquement, pénalise et terrorise les populations des favelas. L'utilisation à large échelle de ces technologies contribue au maintien d'un ordre raciste, où le droit à la vie privée, la libre réunion et la non-discrimination sont bafoués. Toute utilisation doit être rigoureusement réglementée.

M. Yvan Salzmann (Soc.) : – Ce sera très bref. C'est pour exprimer mon immense satisfaction et mon optimisme à l'égard des réactions au postulat et projets de règlement de mon camarade Gaillard. Nous avons quelque chose de très important d'un point de vue philosophique et éthique qui est en train de se discuter ce soir.

Je reviens sur la notion de consentement, dont a fait part M. Gaillard. Je suis un sexagénaire geek, avec un téléphone, des ordinateurs, mais c'est un choix. Le jour où je décide d'enlever ma montre, de poser mon téléphone, où j'ai envie de m'isoler et de disparaître, d'avoir le sentiment de liberté et de pouvoir sortir dans l'espace public sans être repérable, je préfère. Je ne pourrais plus le faire s'il y a des caméras de surveillance. Je serais obligé de me cagouler jusqu'à ce que la société mette de force une puce sous ma peau. C'est ce que nous voulons tous éviter. On l'a compris ce soir.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je souhaite amener quelques éléments à ce débat. Nous sommes déjà tous profilés ; la question est de savoir si nous allons avoir encore un peu plus d'informations qui seront données à certaines personnes. Les plus grands business aujourd'hui sont liés sur le fait d'acquérir des données. Et Google s'est fait beaucoup d'argent ainsi.

Autre perspective : l'Union européenne prépare une vaste base de données qui compilera les empreintes digitales et les portraits de plus de 400 millions de personnes afin de contrôler les entrées et sorties dans l'espace Schengen. La semaine dernière, un contrat-cadre a été accordé à un consortium de deux entreprises françaises pour qu'elles livrent un nouveau système partagé de données biométriques. Ce genre de technologie avance.

Nous avons ici des gens de gauche qui sont absolument opposés à ce genre de technologie, mais qu'en est-il de leur position par rapport à leur grand rêve, l'Europe, qui est en train de déployer massivement ce genre de technologie ? Il y a une sorte de distance entre leur vision idéale de l'Europe à laquelle ils souhaiteraient que la Suisse se joigne et ce que fait l'Europe par rapport à ses ressortissants.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – J'avais presque envie de ne pas intervenir. Il est rare qu'autant d'interventions se suivent sans bémol ni absence de consensus. Néanmoins, je me permets de porter ici quelques éléments dits en commission.

D'abord, rassurer si besoin était : la police de Lausanne n'utilise pas ces nouvelles technologies de vidéosurveillance avec croisement de bases de données biométriques, tel que redouté par tous les intervenants. Deuxièmement, la Municipalité va travailler sur les demandes que vous lui faites afin de les mettre en œuvre. La localisation dans les règlements communaux reste à examiner sur le plan juridique, mais vous pouvez être rassurés du travail de la Municipalité à cet égard.

La discussion est close.

M. Roland Philippoz (Soc.) : – Le renvoi de la prise en considération du projet de règlement a été accepté par 11 voix pour et 2 refus. Le second par 12 voix pour et 1 refus. Le renvoi du postulat à la Municipalité a été accepté par 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Projet de règlement de M. Benoît Gaillard : « Interdire l'usage des technologies de reconnaissance faciale et biométrique à des fins d'identification préventive par la police lausannoise »

Le Conseil, par 74 oui, 0 non et 3 abstentions décide de prendre ce le projet de règlement en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Projet de règlement de M. Benoît Gaillard : « Interdire l'usage des technologies de reconnaissance faciale et biométrique dans la vidéosurveillance à Lausanne »

Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et 2 abstentions décide de prendre ce projet de règlement en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M. Benoît Gaillard et crts : « Prévenir le déploiement des technologies de reconnaissance faciale à Lausanne »

Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et 2 abstentions décide de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

(insérer délibéré)

La séance est levée à 20 h 05.

Deuxième partie

Membres absents excusés : Mme Derya Celik ; Mme Angélique Chatton ; Mme Sima Dakkus ; M. Louis Dana ; Mme Alice De Benoît ; M. Jean-Pascal Gendre ; Mme Alice Girardet ; M. Ngoc Huy Ho ; M. Elouan Indermühle ; M. Musa Kamenica ; Mme Gaëlle Lapique ; M. Olivier Marmy ; M. Pedro Martin ; Mme Prisca Morand ; Mme Agathe Raboud ; Mme Clara Schaffer ; Mme Maurane Vouga

Membres absents non excusés : Mme Isabelle Bonillo ; Mme Christine Goumaz ; M. Mountazar Jaffar ; Mme Sevgi Koyuncu ; M. Andrea Münger ; M. Ilias Panchard ; M. Antoine Piguet ; Mme Joëlle Racine

Membres présents	75
Membres absents excusés	17
Membres absents non excusés	8
Effectif actuel	100

A 20 h 35, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Questions orales

Question

Mme Eliane Aubert (PLR) : – Ma question s'adresse à M. le municipal Payot. Le 10 mars dernier, dix lieux sur les seize que compte la fondation de l'animation socioculturelle ont fait grève. La grève portait sur deux revendications. La première est l'indexation des salaires à 2,97% au 1^{er} janvier 2023. Celle-ci a été acceptée, elle sera cofinancée par la Ville de Lausanne et la FASL. La 2^e est l'alignement rétroactif sur indexation de la Ville de Lausanne à 2,87% depuis septembre 2022. Cette demande a été refusée par la Ville afin d'attendre les comptes 2022.

Une nouvelle assemblée générale de la FASL a été prévue le 22 mars dernier. Sachant que la Ville de Lausanne a maintenu le total de sa subvention à la FASL, malgré le transfert de la gestion du quartier des Plaines-du-Loup à la Ville, je demande à la Municipalité quelle sera sa position pour cette revendication rétroactive de la FASL.

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – La position de la Municipalité vis-à-vis de la FASL est la même que celle vis-à-vis de l'ensemble des institutions subventionnées, à savoir recommander une indexation au 1^{er} janvier 2023 et ne pas la préconiser au 1^{er} septembre, en considérant que si on peut défendre une analogie entre les prestations pour le personnel communal et le personnel subventionné, une équivalence n'est pas exigée en tous points.

En ce qui concerne le financement de cette subvention, il y a des échanges avec les institutions subventionnées pour examiner les possibilités pour les institutions concernées d'intégrer dans leur budget cette indexation via leurs ressources ou les réserves existantes. Dans le cas contraire, il y a une prise en charge par la Ville. Dans les subventions octroyées à la FASL pour l'année 2023, il y a un maintien du montant antérieur, malgré la reprise de la cabane des Bossons par la Ville, car il y a un engagement prévu pour renforcer le personnel d'autres lieux en animation et en moniteurs.

Question

Mme Franziska Meinnherz (EàG) : – Ma question s'adresse également à M. Payot. Elle concerne La Valencienne. Nous avons déjà discuté de La Valencienne le 12 octobre 2021. La Municipalité nous avait informés qu'elle avait rompu la convention avec l'association du même nom. Elle allait elle-même entretenir les installations de La Valencienne durant l'été 2022. Ça ne s'est pas exactement produit comme prévu. L'été 2022, deux associations ont continué à entretenir les lieux elles-mêmes, sans que les nouvelles bases contractuelles entre la Ville et les associations aient été établies.

Pour l'été 2023, les choses semblent rentrées dans l'ordre. Début mars, la Municipalité avait promis aux associations qu'elle établirait une nouvelle convention avec elles. Dans la même réunion, les associations ont été informées de la nécessité d'effectuer un contrôle OIBT sur le site et de réaliser des travaux de mise aux normes. Cependant, jusqu'à présent, il n'y a toujours pas eu de communication claire sur le calendrier ou l'ampleur des travaux. Les associations se trouvent dans l'incertitude. On ne sait pas si ce sera possible de faire quoi que ce soit cet été. Dans quel délai la Municipalité compte-t-elle établir cette nouvelle convention de prêt à usage ? Ces délais permettront-ils aux associations d'en profiter également durant l'été 2023 ?

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – La position qui a été exprimée par la Ville dans les échanges avec les associations La Valencienne et L'Amicale est d'avoir une modalité de fonctionnement reprenant le principe énoncé en 2022, à savoir considérer que le site reste un lieu public et reste de la responsabilité de la Ville de Lausanne. Par contre, des conventions sont possibles et souhaitées pour des activités récurrentes sur le site par les deux associations concernées, moyennant naturellement un certain nombre d'enjeux par rapport au respect du cadre légal et des contraintes pour un tel site.

Il y a une confirmation de la volonté de trouver une manière de conventionner les engagements. Un contrôle a montré une nécessité de la mise aux normes de la sécurité incendie. Les contacts qui ont eu lieu avec l'association La Valencienne ont concerné le fait de pouvoir retirer le matériel pour procéder à un contrôle complet et définir des mesures. Une date a été convenue pour un contrôle fin mars. Elle doit permettre de définir les éléments nécessaires pour une remise aux normes, pour garantir la sécurité des bâtiments et l'usage pour les activités de La Valencienne. Le calendrier dépend du contrôle, qui a été fixé au 31 mars. Par contre, il y a la volonté d'avancer dans les travaux de manière à permettre des activités sur le site. Cela concerne naturellement les lieux bâtis, les espaces ouverts restant accessibles.

Question

Mme Ariane Morin (Les Verts) : – Ma question s'adresse à Mme Florence Germond concernant la Loi sur les voies cyclables. Cette loi est entrée en vigueur au 1^{er} janvier de cette année. Elle doit permettre une amélioration des conditions de circulation pour les cyclistes. Cette loi oblige les autorités à planifier des réseaux de voies cyclables directes et continues sur les cinq ans, sûres et séparées autant que possible des trafics motorisés et de la mobilité piétonne. La LVC implique l'aménagement des voies cyclables et le réaménagement des voies qui ne répondent pas aux aménagements prévus par la loi. Cela prévoit la collaboration avec des institutions privées spécialisées.

Ce qui m'amène à poser la question suivante : comment la Loi sur les voies cyclables va-t-elle être exécutée à Lausanne en ce qui concerne la planification du réseau de voies cyclables et la mise en œuvre et/ou le remplacement des voies existantes ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – La Ville de Lausanne fait tout son possible pour mener une politique active en matière de développement des infrastructures cyclables comme d'autres villes un peu partout en Suisse et en Europe. C'est vraisemblablement une des mobilités du futur dans les centres urbains. Nous avons commencé il y a quelques années déjà. Un seul exemple entre 2017 et 2021 : nous avons construit plus de vingt-sept nouveaux kilomètres de voies cyclables à Lausanne. Nous avons doublé l'offre en stationnement vélo. Nous sommes passés de 1000 à 4250 places de stationnement de vélo.

Par rapport à votre question sur la mise en œuvre de la loi fédérale, à ce jour, nous n'avons pas reçu d'instructions formalisées de la part du Canton. On me dit qu'il y aura une conférence nationale le 29 mars à ce sujet. Nous allons nous appuyer sur ces orientations. Cela ne nous empêche pas de continuer notre travail. La Municipalité devrait vous proposer un préavis prochainement sur la mobilité durable qui comporte tout un volet sur les questions des infrastructures cyclables, dont tout le volet de planification.

Question

Mme Séverine Graff (Soc.) : – Ma question s'adresse aussi à Mme la municipale Florence Germond. Cela concerne la bande centrale rue des Terreaux. Merci de projeter les photographies que j'ai envoyées. (*Des images sont projetées.*) Cette rue comprend une bande centrale qui n'est pas marquée comme une case de livraison. Elle n'est pas non plus marquée comme une surface interdite au trafic. Cette bande est simplement délimitée par des lignes. Cette bande centrale est utilisée par des véhicules de livraison pour se garer pour l'approvisionnement des commerces. Elle est aussi occupée par des véhicules privés en dehors des heures de livraison. Devenue un parking illégal ou un dépose-minute, cette voie est obstruée par les véhicules et elle pourrait être un danger pour les cyclistes, car cette rue ne comprend pas de bande cyclable entre Chauderon et Bel-Air. La Municipalité peut-elle préciser le statut de cette bande centrale et le règlement de parking ? La Municipalité peut-elle expliquer pourquoi elle n'a pas privilégié un aménagement cyclable sur la voie ouest-est ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Nous répondons à une demande importante des commerçants de leur mettre à disposition des emplacements de livraison sur cet axe. Les anciens aménagements comportaient une bande cyclable au nord. Il y avait très fréquemment des véhicules de livraison qui se parquaient sur la voie de bus ou sur la bande cyclable. Pour remédier à ce problème, nous avons aménagé cet espace pour les livraisons et nous l'avons légalisé comme tel.

Nous avons suivi la procédure. Je ne sais pas où le panneau a été posé, mais nous avons fait un contrôle pour vérifier : elle a été légalisée comme zone de livraison. Si cette zone est utilisée correctement, uniquement pour les livraisons des commerces, elle est assez bien pensée pour éviter les problèmes évoqués tout à l'heure, notamment des livraisons sur les bandes cyclables. C'est extrêmement désagréable pour les cyclistes.

Suite à cette légalisation, la police a tous les outils en main pour intervenir et amender les gens qui ne sont vraisemblablement pas en situation de livraison sur cette bande centrale. Sauf erreur, c'est bien dans ce sens que la police va travailler ces prochains temps. Si à l'usage on constate encore des infractions et le mésusage de cet espace, il faudra vraisemblablement le repenser. Mais s'il est respecté, il est préférable à la situation précédente.

Question

Mme Patrizia Mori (UDC) : – La question s'adresse à Mme la municipale, Émilie Moeschler. La semaine dernière, c'était la semaine « Lausanne, c'est chez moi », dont l'objectif affiché est la lutte contre le racisme. Dans le programme, il y a plusieurs conférences qui sont consacrées aux problématiques liées à la « blanchité » soit le fait d'appartenir à la catégorie des « blancs ». On peut se demander si une couleur de peau détermine l'appartenance à cette catégorie, nous nous demandons si les oubliés de l'antiracisme ne sont pas l'écrasante majorité des gens de cette ville qui doivent subventionner des événements qui leur servent à expliquer que la couleur de peau est porteuse d'inégalité. Jamais de tels événements n'auraient été acceptés pour des yeux bridés, et on s'en félicite. Pourquoi est-ce toléré pour les personnes blanches ?

Qui a décidé du programme de cette semaine ? Sur quelle base ? Et combien ces sympathiques réjouissances coûtent-elles au total aux contribuables ?

Réponse de la Municipalité

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – La semaine passée, il y a eu une action contre le racisme. La Ville de Lausanne est fière de présenter une édition revue suite à l'année passée. Le temps a été utilisé pour redéfinir ce concept. On se disait qu'on avait atteint l'objectif. Est-ce que la semaine était connue ? On a finalement fait un sondage auprès des différents publics pour voir si cette semaine d'action contre le racisme était connue, si les événements faisaient sens dans ce cadre avec les différentes préoccupations, avec le racisme et les préoccupations de Lausanne. Cette année, c'était de dire que, chaque année, il y aura une thématique abordée en lien avec le racisme structurel, qui pourra être le logement, l'accès à un emploi, etc. Cela se définit de concert avec les partenaires de la Semaine d'action contre le racisme, un réseau associatif engagé dans la lutte contre le racisme et les discriminations.

Cette année, c'était la légitimité de se sentir Lausannois et Lausannoise. Cela justifiait le slogan « Lausanne, c'est chez moi ». Il y avait différents aspects en lien avec le racisme qui pouvaient questionner le sentiment d'appartenance ou le sentiment de se sentir légitime et non pas diminué par du racisme, comme on le dit parfois, ordinaire, et qui se glisse dans des propos qui peuvent être tenus quand on renvoie les personnes à leurs origines ou leur situation. Il y a eu un échange entre la police et des jeunes, il y a eu des spectacles au Théâtre de Vidy. Dans différents quartiers, il y a eu des animations et des choses comme ça.

Le racisme ou la discrimination, où on définit une personne par son parcours et son origine, que d'autres personnes la considèrent de manière moins valorisée ou lui assignent des compétences moins valorisées qu'à d'autres de par son origine, c'est de la discrimination. Les personnes blanches, de par leur nationalité, peuvent être victimes de ce type de dynamique. Cela n'empêche pas que le racisme anti-noir soit systématisé. Il y a quelque chose d'assez large dans la lutte contre les discriminations.

Sur les chiffres exacts, je n'ai pas reçu la question avant, donc je ne vais pas vous dire de bêtises. Les retours ont été très positifs sur cette semaine d'action.

Question

M. Johann Dupuis (EàG) : – Dans le domaine de la culture et du social en particulier, les collectivités confient les tâches qui ne peuvent mener à des institutions indépendantes. Les salaires et les conditions de vie des travailleurs et des travailleuses se dégradent. Le fossé se creuse avec le salaire moyen dans le public et le privé. Le Canton de Vaud est l'un des secteurs où le parapublic est le plus maltraité. De nombreux éducateurs et éducatrices sont payés 1200 francs de moins par mois qu'à Genève ou à Fribourg pour des postes équivalents.

Le vendredi 10 mars dernier, les employés de la FASL ont fait une journée de grève pour protester contre la non-indexation des salaires à l'augmentation des coûts de la vie 2022. La réindexation ne sera prévue qu'à partir de 2023. Compte tenu de ce contexte que je viens d'évoquer, qu'est-ce qui empêcherait la Municipalité d'augmenter la subvention à la FASL en 2023 pour que l'indexation soit rétroactive ? Est-ce qu'il faut comprendre que la Municipalité fera cela avec toutes les autres subventions qu'elle accorde dans le domaine social ?

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Puisque la question prend l'exemple de la FASL, ce sera l'occasion d'exprimer cette situation plus particulière et de donner les règles générales de la Municipalité.

La volonté qui a été exprimée par la Municipalité à l'égard de l'ensemble des institutions subventionnées est d'inciter à une indexation des salaires dès le 1^{er} janvier 2023 avec l'engagement de pouvoir, si la situation de l'institution ne permet pas d'absorber cette augmentation, avoir aussi un engagement financier de la Ville en la matière. La demande a été faite au 1^{er} janvier, mais pas au 1^{er} septembre 2022. Il existe une disposition pour l'administration communale qui prévoit une indexation en cours d'année lorsque l'inflation atteint 2,5%. Il s'agit d'une disposition qui a été appliquée pour la première fois depuis son adoption au début des années nonante pour le personnel. Il a été considéré que l'essentiel était de garantir la progression pendant l'année et que cela fait partie des dispositions qui pourraient correspondre à une variabilité dans les modalités de rémunération du personnel dans les institutions subventionnées.

La Ville a aussi des engagements en matière de salaires minimaux des institutions qu'elle subventionne. En ce qui concerne la FASL, le même principe a été appliqué. Pour les questions de rémunération, la convention prévoit explicitement que le personnel de la FASL dispose de conditions équivalentes à celles de la Ville, mais avec une grille salariale, une progression et des questions de comptabilisation de temps qui diffèrent de la ville, mais il a été considéré que, de ce point de vue, la volonté d'avoir une équivalence dans l'évolution des salaires sur le long terme, pas forcément sur une disposition qui s'applique de manière assez exceptionnelle.

Question

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Ma question s'adresse à Mme Florence Germond. Je ne l'ai pas envoyée avant. J'espère que vous ferez preuve de la même éloquence que votre collègue face à cet

imprévu. Le sujet est peut-être un peu moins important. Cette question concerne les deux passages piétons avec le feu place de la Riponne, en face du restaurant Le Vaudois.

Le problème que je relève est assez important. J'habite à côté. Vu que les deux passages sont proches, il n'y a qu'un seul feu qui arrête les voitures qui viennent du Valentin. Vous avez un arrêt pour les voitures avant le premier passage. Après, vous avez les deux passages piétons sur 45 ou 50 m. On constate un problème récurrent de coordination. Dans la mesure où les deux passages piétons passent au vert en même temps, il n'est pas rare qu'une voiture ou un bus pense avoir le temps de s'engager sur le premier passage, le dépasse alors que le feu passe au vert. Il se retrouve bloqué avant le deuxième passage piéton, dans le flux de piétons qui s'engagent. C'est un vrai problème.

J'ai vu plusieurs fois des voitures arrêtées au milieu du deuxième passage piéton, alors que le passage était au vert depuis un moment, parce que la voiture s'était engagée. Elle s'était retrouvée ainsi dans le flux des piétons. Ça a le don d'énerver tout le monde. C'est dangereux. On voit parfois des bus coincés dans ce flux de piétons. Ça bloque les deux passages piétons au vert. Les piétons doivent contourner le bus qui s'est arrêté là suite à une manœuvre un peu ambitieuse.

Cette situation est donc dangereuse pour les piétons. Elle provoque de fréquents quiproquos et des prises de tête entre les usagers de la route. Serait-il possible pour la Municipalité soit de prévoir un léger décalage des deux feux des passages piétons pour permettre aux voitures de dépasser le deuxième passage en toute sécurité, soit de retourner à une situation que l'on a connue avant, mettre les deux passages au orange permanent. Comme ça, c'est l'intelligence collective qui va régler les flux.

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Je vous ai écouté attentivement. Je ne suis pas certaine d'avoir bien compris. Pour moi, il y a trois passages piétons. Il y a celui du Valentin, celui devant le restaurant et celui rue Neuve. Quand vous parlez des deux passages piétons, je ne vois pas desquels il s'agit. Je propose que nous nous mettions autour d'une table, avec un petit schéma, pour que je puisse comprendre votre question afin de la relayer au service technique.

Ce n'est même pas parce qu'elle est posée à la volée. Pour moi, il y a trois passages piétons. Je n'arrive pas à visualiser les passages piétons dont vous parlez. En tout cas, ce carrefour est complexe. Il a l'air simple, mais il est très complexe. C'est l'un des casse-tête de mes spécialistes de la régulation. Il comprend de nombreuses branches, beaucoup de mouvements, avec les piétons, les bus et les voitures. Il est tout sauf simple. Il est complètement lié, depuis la rue Neuve, la rue du Tunnel, le Valentin.

Stratégie informatique 2023-2027 et plan d'action 2023 basés sur les risques - Octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 5'000'000.-.

Réponse au postulat de Mme Muriel Chenux Mesnier et consorts « Pour une stratégie digitale ambitieuse, sûre et durable »

Rapport-préavis N° 2022/38 du 8 décembre 2022

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

Mme Anouck Saugy (PLR), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Eric Bettens (Les Verts) : – La stratégie informatique de la Ville est basée sur cinq socles. Du technique – exploitation obsolescence, poste de travail vers la gouvernance pour se terminer avec la transformation numérique. La gouvernance de cette stratégie est déclinée en six axes. Une nouvelle gouvernance organisationnelle, une souveraineté numérique, une écoresponsabilité, une inclusivité,

la promotion de la santé et l'accompagnement au changement. C'est un document de référence que je vous recommande de conserver pour avoir la vision informatique de la Ville. C'est un bon travail.

Sans trahir le travail de la commission consultative d'informatique, si nous avons été surpris par certaines carences pour faire face aux défis de demain, voire déjà aux défis d'aujourd'hui, en termes de vision, d'obsolescence ou de standardisation mais surtout de ressources, nous avons été satisfaits du travail réalisé. Nous avons lancé le postulat en son temps. C'était la réponse que nous attendions. Nous sommes satisfaits du plan d'action basé sur les risques, avec des objectifs atteignables, acceptables, appropriés, réalistes et temporels. Même si on voudrait aller plus vite, comme la rénovation énergétique, le Plan climat, l'écologie et bien d'autres sujets, le rythme nous semble acceptable. Avec cette stratégie, il n'y a plus qu'à. Le groupe des Vertes et Verts votera en sa faveur.

M. Mathias Paquier (V'L) : – Le groupe vert/libéral salue cette stratégie ô combien nécessaire pour permettre à la Ville de rattraper le retard accumulé en matière de gestion informatique. La stratégie décrite dans ce préavis répond aux enjeux et inquiétudes qui nous avaient poussés, Muriel Chenux-Mesnier et moi, à rédiger ce postulat cosigné par l'ensemble des groupes politiques. Si le budget de 5 millions de francs peut sembler insuffisant, voire timide, en regard des besoins identifiés, il faut voir cela comme une première étape d'un plan d'investissement beaucoup plus ambitieux, visant à pallier les risques les plus élevés à court terme. Ce montant permettra au SOI de réévaluer la situation en 2024 et d'identifier quels investissements seront nécessaires pour les années suivantes afin mener à bien cette stratégie. En résumé, ce préavis permet de maîtriser le feu, mais pas d'éteindre l'incendie. La vision stratégique à moyen-long terme nous paraît néanmoins être la bonne. Le groupe vert/libéral soutiendra donc ce préavis et vous invite à en faire de même.

Denise Gemesio (PLR) : – Je me permets de prendre la parole au nom du PLR concernant la stratégie informatique 2023-2027. Je félicite ce travail. J'ai envie de dire « enfin ! » Enfin une stratégie qui permettra au SOI de développer l'informatique dans la Ville de Lausanne. Les risques ont été identifiés. Les bases ont été posées. Il n'y a plus qu'à.

Cependant, le budget ne suffira pas à couvrir tout ce qu'il faut mettre en place. Sans parler des énormes risques qui vont se présenter. Je tiens à attirer l'attention du Conseil communal, étant moi-même spécialiste dans la digitalisation. Ce n'est pas une tâche aisée. Mais nous sommes tous d'accord avec le fait qu'il faut aller de l'avant. Il faut se battre pour atteindre le succès d'une telle transformation. Certains disent que 5 millions, c'est bien trop pour une stratégie sur cinq ans. Mais 1 million par an en informatique, c'est en réalité un budget dérisoire pour une entreprise de la taille de la Ville de Lausanne. Il faut garder en tête les avantages des services que nous offrirons, sachant qu'il faut en plus nous préserver des risques informatiques. Cette stratégie est un bon début.

Le PLR se réjouit d'accepter les futurs rapports de préavis qui demanderont à fournir davantage de budgets pour numériser, synthétiser, améliorer les services de la Ville de Lausanne. Entre-temps, nous soutenons le rapport-préavis présenté aujourd'hui.

M. Sébastien Kessler (Soc.) : – Quelques mots au nom du groupe socialiste qui remercie la Municipalité pour ce rapport-préavis. Il répond pleinement au postulat de Mme Chenux Mesnier. C'est une évolution nécessaire, pour ne pas dire indispensable. La vision est bonne afin de relever les nombreux défis liés à la transition numérique. Je pense notamment à la sécurité et aux critères d'écoresponsabilité. Elle met aussi l'accent sur la sobriété numérique et l'inclusion. Comme tout projet ambitieux qui se respecte, son périmètre sera amené à évoluer. Il sera indispensable que les besoins et les ressources, notamment en personnel qualifié, pour cette transformation numérique, soient suffisants à moyen terme. Le groupe socialiste soutiendra l'ensemble des conclusions.

M. Johann Dupuis (EàG) : – À mon tour de féliciter la Municipalité pour la qualité de ce rapport-préavis. Je la félicite pour le travail du SOI. Ils montrent, par ce rapport-préavis, l'étendue des compétences et la qualité de sa vision en matière informatique. Pour nous, il ne s'agit pas du principal sujet politique, la stratégie informatique. Il y a quand même quelques principes qui, selon nous, doivent être rappelés. Ces principes, c'est la démocratie digitale, privilégiée dans la mesure du possible des logiciels open source. La dépendance aux grands groupes internationaux n'amène rien de bien. C'est aussi valable dans la sécurité informatique. Les logiciels des grands groupes sont souvent les plus vulnérables en matière de sécurité. C'est ceux que les hackers préfèrent attaquer. Ils aiment en découvrir les failles. Il y a une certaine éthique chez les hackers. J'aimerais aussi mettre en avant et souligner l'importance de ce concept de sobriété énergétique qui doit

impérativement s'appliquer au secteur informatique, en priant la Municipalité d'éviter des technologies telles que le cloud, même si c'est parfois nécessaire. On va se retrouver à terme avec un immense problème, des transferts de données informatiques, des gouffres en matière énergétique et qui ne répondent pas à tous les critères en matière de sécurité.

Même si j'ai dit que ce n'était pas le principal sujet politique qui devait occuper cet hémicycle, je ne résiste pas à une petite pique envers Mme Gemesio. Elle avait dit que c'était dommage que certains dans ce conseil pensent que 5 millions, c'était trop pour le budget informatique. Celles et ceux qui veulent réduire systématiquement le budget de la ville, ce sont bien les gens dans vos propres rangs, au PLR et à l'UDC. Je vous invite donc à convaincre vos collègues avant d'essayer de convaincre les autres partis de ce Conseil communal.

Mme Denise Gemesio (PLR) : – Je vais répondre à M. Dupuis. Cela me fait rire, comme intervention, connaissant le milieu des programmes open source et des logiciels open source. M. Dupuis ne se rend pas compte qu'il défend une dépense bien au-delà de ce que l'on pourrait aujourd'hui se permettre. Des logiciels open source, ce n'est pas seulement joli sur le papier. Ce sont des choses qu'il faut développer. Il y a un coût énorme. Les développeurs doivent se mettre à l'ouvrage. Je vais retourner la question sur le fait du budget. Avant de vouloir défendre des technologies que l'on ne connaît pas ou dont on ne connaît pas les implications financières, il faudrait réfléchir à ce que l'on met en avant. Pour l'instant, cette stratégie qui est mise en avant répond aux besoins de la commune. Évidemment, quand on commence à parler de technologie, le cloud donne l'avantage aux hackers d'accéder à plus d'informations et à ratisser plus large.

La question de ce plénum n'est pas forcément d'entrer dans des questions techniques, mais de donner des conseils à notre niveau. Je pense moi-même ne pas être assez formée et d'avoir des connaissances assez larges pour pouvoir dire à des experts beaucoup plus formés que moi ce qu'ils doivent mettre en place comme technologie. Ici, le but est surtout de donner des outils pour faire évoluer la commune. Au niveau informatique, ce ne sont pas que des dépenses. Il y aura aussi des retours sur investissement. C'est aussi une question à mettre en avant.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Je m'autorise aussi une petite pique. Si Mme Gemesio... Je ne suis pas sûr de la prononciation de votre nom de famille.

Pour le coup, c'est un débat politique au-delà des opinions budgétaires du PLR. Le logiciel open source, qui est un gage d'ouverture et de démocratie, nécessite des investissements dans le personnel de la Ville de Lausanne, qui doit être formé et détenir les capacités techniques, la capacité de manier les codes informatiques nécessaires à l'adaptation aux besoins de la Ville. C'est ce dont nous avons besoin. C'est la dépendance de la Ville à de grandes sociétés qui font des milliards sur de grands logiciels comme SAP, qui vend des licences d'utilisation beaucoup trop chères sans que le personnel de la Ville puisse comprendre la technologie qu'il y a derrière. C'est le problème du monde informatique actuel. Le manque de compétences et de fonctionnaires qui sont limités à des utilisateurs sans compétences sur les codes sources, cela crée une vulnérabilité à long terme sur les logiciels informatiques et la sécurité des données des citoyens.

Il faut le budget pour avoir les capacités techniques au sein du SOI pour manier ces logiciels et générer un environnement de travail le plus sécurisé possible du point de vue des données et de l'intégrité numérique des citoyennes et des citoyens de la Ville de Lausanne. C'est un enjeu majeur. Vous le savez aussi bien que moi.

Mme Denise Gemesio (PLR) : – Je vais me permettre une réponse. C'est bien Gemesio – c'est italien ; je le prononce à la française pour que les gens puissent le prononcer comme il le faut. J'accepte toutes les prononciations. Je vous pousse au défi de composer une équipe informatique capable de remplacer le SAP et de produire le même programme avec les mêmes fonctionnalités et les mêmes capacités. Je peux vous dire déjà que l'équivalent de tous les employés de la Ville de Lausanne ne sera pas suffisant pour cet exploit. Au niveau du budget, on est loin de ce que vous pouvez imaginer.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – C'est bien prononcé « Mosquéni ». Peut-être est-ce « Doupouis ». Il vient de nous expliquer tout ce qu'il faut faire. Je vous invite à monter une boîte, une start-up. Vous aurez beaucoup de succès. Avec les connaissances que vous avez, vous aurez beaucoup de parts de marché.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Un grand merci, au nom du Service d'organisation et d'informatique de l'accueil que vous réservez ce soir à ce rapport-préavis qui présente dans sa vision d'ensemble la stratégie informatique pour la Ville. Première précision pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Vous l'avez tous en tête ici, mais pas forcément celles et ceux qui nous écoutent, aujourd'hui, on parle d'une première brique pour cette stratégie informatique de 5 millions. Ça montre l'importance aussi de notre système, notamment informatique. On a tous compris que c'est une première brique à 5 millions aujourd'hui qui se focalise sur des risques majeurs, qui ne sont pas tous couverts. Vont venir d'autres millions qui sont déjà inscrits au plan des investissements. Nous l'avons notifié dans le cadre du rapport-préavis. Ce sont 25 millions de francs qui sont déjà actés dans le cadre du plan des investissements.

Peut-être dire un dernier mot pour rebondir aussi sur les propos qui ont été tenus à la fin des échanges. Le but aujourd'hui est que l'on soit un peu plus en capacité, comme cela vient d'être le cas grâce à M. Dupuis et Mme Gemesio, de pouvoir discuter de ces aspects stratégiques de l'informatique. C'est bien de cela qu'on discute trop peu aux différents niveaux institutionnels. Ce n'est pas un thème politique qui passionne et qui permet de faire des débats enflammés. Ce n'est pas forcément ce que je demande, bien au contraire, mais d'avoir une approche raisonnée et constructive avec un panel de valeurs que l'on doit implémenter et mettre en œuvre dans le cadre d'une politique, celle de l'informatique. Merci pour votre soutien.

La discussion est close.

Mme Anouck Saugy (PLR), rapportrice : – La commission a décidé de voter les conclusions 1 à 6 ensemble, puis de voter la 7 séparément. Les conclusions 1 à 6 ont été acceptées par 11 voix en faveur et 1 abstention. La 7 a été approuvée à l'unanimité.

Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et 7 abstentions, approuve les conclusions n^{os} 1 à 6 de la commission.

Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et 1 abstention, approuve la conclusion n^o 7 de la commission.

(insérer délibéré)

Interpellation urgente de M. Paulraj Kanthia (PLR) et consorts « Hausse des taux d'intérêt, quels impacts sur l'endettement et les investissements de la Ville de Lausanne ? »

Développement

(insérer doc)

M. Paulraj Kanthia (PLR) : – Je souhaite tout d'abord remercier le Bureau de ce Conseil pour avoir accepté l'urgence de cette interpellation, qui porte sur l'endettement et les investissements de la Ville de Lausanne.

Face à l'inflation galopante depuis l'année dernière, nous assistons à un changement de paradigme dans la fixation des taux d'intérêt directeurs par les principales banques centrales, ce qui pousse mécaniquement les taux d'intérêt d'emprunt sur les marchés financiers à la hausse. Vous l'aurez tous vu, la BNS a relevé son taux d'intérêt à trois reprises en 2022. La semaine dernière, la BNS a procédé à une hausse de 50 points de base malgré la crise bancaire traversée par la Suisse. Dans sa globalité, ces quatre hausses consécutives peuvent être qualifiées consécutives étant la première fois en quinze ans.

Lors de la conférence de presse de jeudi dernier, la banque centrale helvétique n'a pas exclu que d'autres relèvements de taux soient nécessaires pour assurer la stabilité des prix à moyen terme. Dans ce contexte, et compte tenu de la situation financière de la Ville de Lausanne, endettée à hauteur de 1,9 milliard et un budget 2023 déficitaire, il est de notre responsabilité de nous informer sur l'exposition de notre ville par son endettement et de tenter de mesurer l'ampleur des conséquences pour prendre des mesures adéquates dans le champ de nos compétences.

Voilà, cela sera tout pour l'introduction. Si vous me le permettez, je vais poser une question.
Première question : quelle est l'évolution de l'intérêt effectif payé au total en Suisse sur la dette à long terme et court terme par la Ville de Lausanne de 2012 à 2022 ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Permettez-moi d'apporter quelques éléments d'introduction, de contexte aux questions qui nous sont posées. Je rappelle, comme chaque année, que, lors des présentations du budget, la situation globale de la dette bancaire est restée stable depuis 2012. Ce résultat a été atteint grâce à la mise en place, par la Municipalité, de différentes mesures en termes de gestion financière rigoureuse dans un contexte où il faut aussi investir et offrir des prestations à la population. Le contexte : le programme structurel d'amélioration des finances introduit en 2011, qui a amélioré la situation financière de près de 80 millions. Cela nous a permis de financer des thématiques importantes comme la sécurité, la culture, le sport et d'autofinancer complètement nos dépenses d'investissement sans recourir à l'emprunt.

Pour revenir à votre question concernant les emprunts, la Ville a, comme tous les emprunteurs, profité des taux historiquement bas sur le marché. Nous avons, dans ce cadre, mis en place une stratégie afin de restructurer l'échéancier de la dette. Nous avons privilégié des emprunts à très long terme, jusqu'à vingt-cinq ou quarante ans. Nous avons aménagé le remboursement de la dette de manière à avoir des échéances d'environ 100 millions tous les deux ans.

Cette stratégie a permis de réduire les impacts sur les augmentations de taux, sur le coût de la dette. Grâce à cette stratégie, la Ville n'aura à renouveler que trois emprunts ces cinq prochaines années. Si la dette reste constante, il n'y aura que trois emprunts à 100 millions à renouveler. La dette de la Ville de Lausanne se monte à 2,5 milliards.

Sur le mix « court terme et long terme », la dette à court terme se monte à environ 20%. Nous allons toujours garder un niveau de court terme, afin d'être au plus juste au niveau de la trésorerie tout d'abord. Le court terme comporte toujours des désavantages, il a moins de sécurité sur l'avenir, mais il est en principe plus avantageux que le long terme. Nous verrons si, dans le contexte actuel qui change avec un marché haussier, nous devons diminuer le court terme.

Pour en revenir à votre question, vous demandez quelle est l'évolution de l'intérêt effectif qui est payé sur la dette à long terme et à court terme depuis 2012 jusqu'à 2022. Pour 2022, je ne pourrai pas vous le donner. Ce sera la semaine prochaine que la Municipalité communiquera sur les comptes de la Ville. Le montant jusqu'en 2021 pour les intérêts payés est passé de 66 millions en 2012 à 40 millions en 2021. Une diminution de 26 millions sur l'écart, soit 40%.

M. Paulraj Kanthia (PLR) : – Quelle est l'évolution du montant de la dette à long terme et à court terme de la Ville de Lausanne de 2012 à 2022 ?

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Comme je l'ai expliqué, la proportion long terme / court terme est de 80-20%.

La dette bancaire en 2012 se montait à 2 557 millions et à 2 542 millions en 2021, soit une baisse de 14 millions. Si nous prenons par habitant, cela représente une baisse de -0,6%. Si nous prenons la dette brute par habitant, nous sommes à -7,08%. La réduction en francs sur la dette nette 2021 par rapport à 2012 se monte à 7%, ce qui correspond à une baisse de 14% par habitant. La dette nette, c'est les actifs en lien avec les patrimoines autofinancés, qui s'élève à 700 millions environ. Nous avons aussi du patrimoine administratif qui n'est pas valorisé à sa valeur économique, comme les immeubles qui impliquent 450 millions environ de réserve supplémentaires. Si nous déduisons ces montants, nous avons une dette économique qui ne se monte pas à quelque 2 milliards, mais plutôt à quelque 800 millions.

Il est aussi intéressant de savoir que l'évolution de la dette lausannoise par rapport à l'endettement des autres communes vaudoises est restée complètement stable sur cette période. Les autres communes ont relativement augmenté leur dette de façon importante, passant de 2,5 milliards à 3,9 milliards. C'est presque un peu moins du doublement. Il y a une forte augmentation, de 54% de la dette bancaire des communes hors Lausanne. Voilà pour la deuxième question.

M. Paulraj Kanthia (PLR) : – A combien s'élève la projection estimée des intérêts à payer par la Ville en prenant en compte la hausse des taux d'intérêt sur les emprunts à long terme pour les cinq prochaines années ?

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Concernant les renouvellements, nous pourrions avoir besoin d'augmenter quelque peu les emprunts pour les immeubles, notamment. Vous avez vu ce que l'on vient de discuter tout à l'heure. Ce serait plutôt sur du court terme, car ils ont vocation à être revendus. Excepté cette situation, il y aura trois emprunts obligataires à 100 millions à renouveler entre 2023 et 2027, dont deux cette année. Nous connaissons assez bien les taux. Nous allons venir prochainement devant la commission des finances pour demander les autorisations afin de renouveler l'emprunt qui arrive à échéance au mois de mai. Il y aura un autre renouvellement en novembre. L'emprunt est encore à 3,2%. C'est un vieil emprunt. Les autres sont à un taux proche de 1%.

Concernant les renouvellements, nous ne devrions pas avoir d'impact significatif sur le coût des intérêts de la dette.

M. Paulraj Kanthia (PLR) : – Quelles sont les mesures déployées par la Ville de Lausanne pour gérer la hausse des taux d'intérêt sur les emprunts à long terme et à court terme ?

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Comme je l'ai expliqué, grâce à cette stratégie, nous avons consolidé et profité des taux bas pour consolider sur des horizons temporels à plus de vingt ans. Nous avons rarement eu des échéances à moins de vingt ans. Pour tous les renouvellements, nous avons une très grande sécurité pour les années à venir. Je crois que nous allons pouvoir constater que la stratégie mise en place a été très adéquate concernant la meilleure gestion financière de notre dette.

M. Paulraj Kanthia (PLR) : – Question 5. Est-ce que la Ville de Lausanne prévoit de baisser son niveau d'endettement ? Si oui, à quelle hauteur et comment ?

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – La Municipalité a fixé l'objectif suivant dans son programme de législature. La ville poursuit une gestion rigoureuse des finances publiques. Maîtrise des charges et développement des projets prioritaires. Elle veille à la maîtrise de sa dette dans ce cadre. La ville poursuit son objectif qui vise à assurer une marge d'autofinancement suffisante qui permet de financer la part la plus importante possible de ses investissements annuels. L'autorisation donnée par le conseil communal en termes de plafond d'endettement a été fixée à hauteur de 2,4 milliards en dette nette

M. Paulraj Kanthia (PLR) : – La question 6. Quels impacts estimés sur les investissements à venir liés au changement des paradigmes d'intérêt en lien avec le coût supplémentaire de l'emprunt ?

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Sous réserve d'augmentation de la dette, au niveau actuel de l'endettement, dans le cadre du renouvellement actuel, l'impact de l'évolution des taux d'intérêt sur la charge d'intérêt de la Ville devrait être très modéré vu les outils mis en place par la Municipalité pour la gestion de la dette.

Discussion

M. Paulraj Kanthia (PLR) : – Merci, madame Germond, pour les éléments de réponse. Sur la base des informations reçues à froid, ce que je comprends, c'est que nous avons pu profiter des taux d'intérêt bas les dernières années, au cours de la décennie passée. Cela a permis de diminuer la dépense en intérêts en les faisant passer de 66 millions à environ 40 millions en 2021.

Par contre, je comprends aussi que la dette, qui tourne autour de 2 milliards, est restée identique ces dernières décennies. Il n'y a pas eu de baisse significative dans la diminution de la dette. Avec du recul, quand on comprend qu'avec la hausse des taux directeurs pour combattre l'inflation, une inflation qui a augmenté drastiquement due à la guerre d'agression en Ukraine, d'après les économistes de l'OCDE, dans un rapport qui est sorti il y a deux semaines, où ils expliquent que l'inflation devrait légèrement fléchir, mais elle va rester persistante durant les deux prochaines années. On comprend bien que les taux directeurs ont été augmentés et vont persister, ou encore augmenter. Personne ne connaît le futur. Il y a un agrégat derrière les taux d'inflation. On sait que c'est surtout lié à la guerre et personne ne connaît l'issue que l'on va connaître en Ukraine ou dans le monde.

Avec un peu de recul, on comprend que nous avons profité, et c'est bien pour la Ville de Lausanne, de taux bas ou négatifs la décennie précédente. Maintenant, nous sommes tournés vers l'avenir. Malheureusement, on sait que les taux actuels sont élevés par rapport aux taux que l'on a connus par le passé. Chaque année, on sait que l'on aura une hausse des charges supplémentaires liées au paiement d'intérêts. Ces intérêts sont des charges récurrentes. On devra payer chaque année des intérêts aux banques.

Une des solutions qui s'offrent à nous est de maîtriser la dette, comme le disait la municipale Mme Germond. Maintenant, si on veut baisser la future charge, qui est pour sûr là, nous n'avons pas d'autre choix que de diminuer notre dette. Dans la réponse que nous avons eue à la question 5, on comprend qu'il y a la stratégie qui a été expliquée, la maîtrise des charges, la gestion des capacités d'autofinancement. Maintenant, nous n'avons pas vraiment eu de montant chiffré sur un objectif de baisse du montant de la dette. Nous n'avons pas reçu une réponse chiffrée d'un objectif à atteindre au niveau de la dette de la Ville de Lausanne.

Par rapport aux informations que l'on a reçues, il va de soi qu'il faut prendre des mesures qui sont dans le champ de nos compétences. Dans ce contexte, je souhaite déposer deux résolutions. Elles vont dans le sens de solutions pour que l'on puisse diminuer la dette dans les meilleures conditions possible. Une des solutions qui s'offrent à nous est qu'en ce moment, il y a une élaboration du budget de fonctionnement pour l'exercice 2024. C'est un souhait que l'on donne à la Municipalité. Avant qu'il ne soit présenté à la COFIN et débattu au sein de ce Conseil, ils ont tous la compétence pour élaborer le budget, on souhaite qu'il soit à l'équilibre pour éviter d'avoir encore un déficit budgétaire qui ne va pas dans le sens de baisser notre dette.

La deuxième résolution dit « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité communique publiquement et systématiquement chaque renouvellement de prêt à long terme en indiquant l'impact sur les budgets de fonctionnement compte tenu des conditions de l'ancien prêt ». Comme l'a communiqué Mme la municipale, il y en aura trois à renouveler dans les cinq prochaines années. Ça ne fait pas beaucoup de communication. On parle quand même de 100 millions, je crois. Vu l'importance et le fait que ça concerne les Lausannois et Lausannoises, il faut qu'on communique le renouvellement, quel sera l'impact de ce renouvellement, pour que tout le monde soit au courant, que tout le monde prenne conscience de l'utilisation de nos deniers, combien ça nous impacte d'être endettés. C'est tout pour moi.

Résolution Paulraj Kanthia 1

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour présenter un budget de fonctionnement pour l'exercice 2024 à l'équilibre.

Résolution Paulraj Kanthia 2

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité communique publiquement et systématiquement chaque renouvellement de prêt à long terme en indiquant l'impact sur le budget de fonctionnement compte tenu des conditions de l'ancien prêt.

M. Eric Bettens (Les Verts) : – Je comprends que cette interpellation a pour objectif de juguler les taux d'intérêt, de maîtriser la dette, de faire baisser les charges d'intérêts, et finalement, de diminuer la dette. Il aurait été plus convenable de nommer l'interpellation « Regardez combien la dette coûte cher et voici comment la diminuer ». Mme Germond nous a expliqué que les taux étaient bloqués pour les cinq prochaines années. C'est relativement maîtrisé.

Par rapport aux résolutions sous nos yeux, et comme je n'ai pas pu consulter mon groupe j'expose mon avis. La première est très bien, c'est un vœu pieux que l'on demande à la Municipalité. Par contre, dans sa forme, c'est plus une motion. On préfère conserver le rythme actuel et viser un budget à l'équilibre, pour le discuter en plénum lors des discussions budgétaires. Par rapport à la seconde, on estime que la communication qui est faite en séance de COFIN, de manière anticipée, pour que l'on puisse poser les bonnes questions au bon moment, est suffisante. Pour toutes ces raisons, j'encourage mon groupe à refuser les deux résolutions.

M. Samuel de Vargas (Soc.) : – Je tiens tout d'abord à remercier l'interpellateur pour ce sujet très important. Il doit nous préoccuper. Cependant, je prends la parole sur les résolutions. Concernant la première, on ne pourra pas entrer en matière, à partir du moment où nous sommes en faveur d'une

poursuite des investissements et des développements de la ville. A partir de là, on ne peut pas mettre de telle cautèle à la Municipalité pour nous présenter un budget de fonctionnement.

Concernant la deuxième, je ne suis pas certain de comprendre la pertinence d'une telle communication. La commission des finances est au cœur du sujet. C'est elle qui prend cette thématique à bras-le-corps. Au cours des nombreuses séances, on a eu la possibilité de questionner la Municipalité, d'avoir des détails importants à ce sujet. C'est d'ailleurs la Commission des finances qui donne son aval pour les emprunts. Je ne vois pas quel serait l'intérêt que ce soit dit publiquement. Ce ne serait peut-être pas dans l'intérêt de la Ville que cette communication soit aussi large. Dans les négociations qu'elle a avec d'autres emprunteurs, ça pourrait lui porter préjudice s'ils avaient connaissance que le taux auquel la ville a emprunté il y a x mois n'est pas forcément favorable. Voilà pourquoi le groupe socialiste refusera les deux résolutions.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Sans surprise, le groupe UDC soutient les deux résolutions qui vont dans le sens du bon sens. La première résolution, c'est la loi. La loi demande que la commune de Lausanne présente un budget à l'équilibre. L'UDC avait demandé à refuser le budget 2023, car il était illégal selon cet article 2, car il présentait un déficit de 80 millions, de mémoire. L'article 2 de la loi sur les communes demande qu'un budget équilibré soit présenté. Nous soutiendrons la 2e résolution qui va dans le sens d'une grande transparence par rapport à un problème qui va surgir. Pendant longtemps, la ville de Lausanne a financé son incurie financière par le fait que les taux baissent. Aujourd'hui, c'est fini. Ça va faire très mal quand ça va remonter. Il y a un peu de temps pour en ressentir les secousses. Mais quand ça va secouer, ça va faire très mal. La Ville de Lausanne n'a pas mis en place les mesures structurelles pour réduire son train de vie.

J'aimerais aussi commenter quelque chose qui a été dit par Mme la municipale. Une maîtrise des charges, tout est relatif. Entre 2012 et 2022, la Ville de Lausanne a vécu dans une euphorie économique. La Suisse s'est très bien portée, la région aussi, avec des rentrées fiscales massives. Malgré cela, la dette n'a pas diminué. Keynes a toujours dit qu'il fallait dépenser en temps de crise et qu'il fallait accumuler en temps d'économie florissante, ce que la Ville de Lausanne n'a pas fait. La prochaine génération des Lausannois en paiera le prix.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Le groupe Ensemble à gauche refusera les deux résolutions. S'agissant de la première, nous avons une divergence de fond qui n'est pas nouvelle. Pour l'interpellateur, mettre tout en œuvre pour présenter un budget de fonctionnement à l'équilibre, c'est mettre tout en œuvre, quitte à porter atteinte aux prestations envers la population et au bon fonctionnement des services. Nous pensons l'inverse.

Vous avez évoqué le contexte de crise dans lequel nous nous trouvons. Beaucoup d'exemples historiques récents le montrent. Ce ne sont justement pas les périodes dans lesquelles il est pertinent de compresser la dépense publique pour se retrouver après avec une puissance publique rabougrie, incapable de faire face aux grandes tempêtes économiques. Pour nous, c'est l'inverse qu'il faut garantir. Nous avons une divergence de fond et nous l'exprimerons avec un vote négatif. Quant à la deuxième, il nous paraît que le niveau de transparence est suffisant. Nous partageons les critiques qui sont faites. Ça nous paraît contraire à une bonne stratégie dans la manière de renouveler les emprunts. Cela nous garantirait de mauvaises conditions de négociation que de voter favorablement cette résolution. Je vous invite donc à les refuser.

Mme Anouck Saugy (PLR) : – J'aimerais juste réagir aux propos de notre collègue socialiste Samuel De Vargas. Il nous a fait un commentaire comme quoi le Parti socialiste n'allait pas soutenir la première résolution proposée par mon collègue, sous prétexte que s'endetter, c'est bien pour continuer à investir. Prenons l'exemple d'une Ville, une Ville qui gagne de l'argent. La Ville qui gagne de l'argent n'a pas forcément besoin de s'endetter pour investir. C'est le même raisonnement pour une entreprise ou une personne physique. Ce raisonnement de se dire qu'on emprunte, qu'on s'endette pour investir, c'est un raisonnement mauvais et malsain. C'est vraiment une logique qui n'est pas la bonne. Je suis surprise qu'une résolution comme celle qui est proposée ce soir, avec un budget à l'équilibre, ne soit pas soutenue par tous les groupes de ce plénum.

M. Valentin Christe (UDC) : – C'est un débat intéressant, même s'il est vrai qu'on y a déjà eu droit un certain nombre de fois dans notre Conseil communal. Cela étant, c'est toujours un plaisir que de le mener.

Je rebondis sur l'argument qui a été avancé à l'instant par notre estimé collègue, Pierre Conscience, qui nous explique que ce n'est pas le bon moment, en substance, pour la Ville pour alléger son endettement et pour faire revenir son budget à l'équilibre en vue de réduire sa dette. J'aimerais vous poser une question directe, cher collègue Conscience : si ce n'est pas le bon moment maintenant, quand donc est-ce le bon moment ? Parce que le raisonnement que vous tenez procède d'une logique typiquement keynésienne que l'on a entendue mille fois dans ce Conseil communal. Mais j'aimerais quand même vous rappeler que, depuis plus de dix ans, votre groupe s'est opposé systématiquement à toutes les mesures d'économies ou à toutes les mesures tendant à faire revenir le budget à l'équilibre, autrement que par des augmentations de recettes, alors même que nous étions dans des périodes de conjoncture économique nettement plus favorable qu'aujourd'hui, quand nous avons des taux de croissance à 2%, 2,5% voire 3%. Si ce n'était pas à l'époque, dans ces périodes, qu'il s'agissait d'économiser un tout petit peu, on s'entend, pour essayer de combler le trou, le tonneau des Danaïdes de la dette communale, quand donc est-ce le bon moment ? Je vous remercie pour votre réponse, que je vais écouter avec beaucoup d'intérêt.

M. Paulraj Kanthia (PLR) : – Pour rebondir sur ce qui a été dit par mon collègue Samuel De Vargas, soit que demander un budget à l'équilibre, c'est mettre à mal les investissements. On parle de budget de fonctionnement, de charges et produits. On ne parle pas d'investissement qu'on active. Les investissements ne passent pas dans le budget de fonctionnement.

En ayant un budget à l'équilibre, en cherchant à faire des économies là où on peut en faire, c'est possible. Faire des économies, ça ne veut pas dire arrêter les prestations sociales, arrêter des prestations envers la population. Il s'agit de trouver des solutions pour mieux les conduire, avec des coûts réduits. Ça n'a pas été écrit ici qu'il faut couper ici ou là. On demande juste à la Municipalité de tout faire parce qu'on a des taux d'intérêt directeurs qui ont augmenté. On sait que la chanson a changé. J'espère du fond du cœur que cette situation que l'on traverse aujourd'hui va changer. On espère que les taux vont diminuer. Ça impacte énormément de gens. On doit prendre nos responsabilités, en tant que conseillers et conseillères communales.

Ce que l'on peut faire, c'est demander à la Municipalité de tout faire pour faire des économies là où c'est possible. La Municipalité le fait déjà, mais il faut faire plus d'investissements pour essayer d'avoir un budget à l'équilibre, pour essayer de diminuer notre dette, afin de sortir au maximum des charges d'intérêts qu'on paye. On paye 40 millions d'intérêts. Si on avait une dette à 1 milliard, on aura peut-être seulement 25 millions d'intérêts. On peut utiliser les 15 millions économisés pour diminuer la dette, pour d'autres prestations envers la population. À titre personnel, il ne s'agit pas de diminuer les prestations envers la population. Il s'agit de mieux gérer l'argent que les citoyens et les citoyennes nous ont confié, ont confié à la Ville. Voilà le fond de ma pensée. On demande un budget à l'équilibre. Il faut juste trouver les moyens.

Sur la deuxième résolution, les réponses qui ont été données, nous, à la COFIN, on est au courant. Les gens qui lisent le préavis sont au courant des nouveaux prêts, mais le but visé est clair et net. C'est que la population soit directement au courant, à chaque renouvellement, qu'on a des emprunts et qu'il y a des impacts. C'est un souci de transparence pour que toutes les personnes qui gèrent les deniers publics gardent en tête cette réflexion que toute la population est au courant et ça force à mettre plus d'énergie pour mieux gérer la dette.

Mme Anna Crole-Rees (PLR) : – Je voulais revenir aux basiques. Le conseiller Paulraj Kanthia le disait, mais j'aimerais quand même revenir là-dessus. Non seulement c'est basique, mais il faut bien lire la résolution. On parle du budget de fonctionnement. Cela n'inclut pas les investissements, qui sont dans le plan des investissements.

Bien sûr, il y a un lien, mais au vu du montant global du budget de fonctionnement, ce n'est pas ce qui fait la grande différence. Ce point me semble fondamental dans cette résolution.

M. Mathias Paquier (V'L) : – Viser un budget à l'équilibre est une simple question de bon sens et de responsabilité envers les générations futures. Nous soutiendrons ces deux résolutions.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Deux éléments techniques. Je rappelle ce que j'ai dit, ça me semble important. Ces cinq prochaines années, en termes de renouvellement d'emprunt, il n'y a que trois emprunts qui sont renouvelés, dont un qui le sera en mai. Nous demanderons l'autorisation à la Commission des finances la semaine prochaine avec un taux maximal espéré inférieur au taux pour lequel on renouvelle l'emprunt. Et les deux suivants se

montent à environ 1,3. Nous serons un peu plus haut. Mais la proportion reste faible par rapport à l'impact sur le total de la dette, sur les coûts des charges financières.

Les investissements, quand ils sont décidés, n'ont pas d'impact direct sur les budgets ou les comptes. C'est à terme, qu'ils vont tous avoir un impact sur les comptes de la ville, via les amortissements. C'est de la comptabilité élémentaire. Ce n'est pas négligeable dans un budget des comptes de la Ville. Il s'agit de 120 ou 130 millions par année d'amortissement. Ce sont des montants importants et non négligeables. Les investissements ont un lien direct. Ce sont les investissements passés qui ont un impact sur les comptes et qui sont importants dans l'impact du budget. Les investissements ont un impact dans le budget de fonctionnement de la ville, même si ce n'est pas « just in time », mais à terme.

Par rapport à la publicité autour des taux d'emprunt et des financeurs de la Ville, au moment où nous empruntons, nous sollicitons la COFIN, avec un processus démocratique ouvert. Après, quand les emprunts sont conclus, ils figurent tous dans la brochure des comptes. Pour les emprunts à long terme, en tout cas. Il y a de la transparence et ils y figurent depuis à peu près toujours dans la brochure sur les comptes.

Encore deux éléments importants. M. Kanthia évoque l'efficacité par rapport aux prestations. Les 80 millions que nous avons mis en place résultent d'une amélioration de l'efficience. Je peux vous dire que quand nous sommes à la tâche, ce n'est pas si facile d'y arriver. Le travail, nous l'avons fait en bonne partie. Enfin, par rapport au fait que la Ville de Lausanne n'a rien fait aux périodes de bonne conjoncture, elle a en fait complètement stabilisé sa dette. Pour appel, dans les autres communes du canton, l'augmentation est de près de 50%. Nous avons peut-être fait moins bien que certains, mais nous avons fait mieux que d'autres.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Je n'aimerais pas que l'on fausse le débat. On confond régulièrement les investissements et les amortissements. Mme la municipale nous a dit que la charge de l'amortissement est une charge qui grève le budget de fonctionnement. On parle de 120 millions sur un budget de 1,5 milliard. Nous ne sommes même pas à 1%. C'est à peu près 1%. Si on parle d'un budget de fonctionnement à l'équilibre, si on inclut un petit pourcentage pour les amortissements, je pense que c'est une résolution qui a tout son sens. On n'arrête pas de vouloir mélanger les investissements en parlant du budget de fonctionnement. Il y a aussi l'intérêt qui grève le budget de fonctionnement, mais ça reste des montants relativement petits par rapport à l'entier du budget.

Cette résolution a tout son sens et elle mérite d'être retenue si on veut avoir de bonnes conditions financières pour les générations à venir.

La discussion est close.

Le Conseil, par 28 oui, 39 non, et 3 abstentions, refuse la résolution n° 1 de M. Kanthia.

Le Conseil, par 27 oui, 43 non, et 2 abstentions, refuse la résolution n° 2 de M. Kanthia.

(insérer délibéré)

Interpellation urgente de M. Valentin Christe (UDC) et consorts « Occupation du parking-relais des Près-de-Vidy par les gens du voyage : du "provisoire qui dure" ? »

Développement

(insérer doc)

M. Valentin Christe (UDC) : – Je devine au brouhaha que le sujet vous intéresse.

Vous n'êtes pas sans savoir, puisque la presse s'en est amplement fait l'écho, qu'un important campement des gens du voyage de provenance française s'est récemment installé sur le parking-relais des Près-de-Vidy, apparemment avec l'accord de la Municipalité. C'est une présence qu'évidemment suscite un certain nombre d'interrogations. Je crois qu'il y a lieu en préambule de rappeler aussi qu'en 2022, la commune de Bussigny a été confrontée à une occupation à peu près similaire sur trois sites, notamment celui de l'ancien terrain industriel de feu la société bien connue

de textile Veillon. Ce site avait été occupé pendant plus de cinq mois par un nombre considérable de caravanes de gens du voyage, également à l'époque en provenance de France, d'après certaines informations. D'ailleurs, un certain nombre de caravanes qui se trouvaient sur le terrain de Veillon l'année dernière se trouvent dorénavant sur le terrain des Prés-de-Vidy.

Quoi qu'il en soit, cette occupation avait causé un certain nombre de nuisances pour le voisinage. On parle de rodéos routiers avec les sympathiques épisodes connus sous le nom de « Donuts », c'est-à-dire, si je vulgarise un peu de quoi il est question, de faire tourner et vrombir des véhicules sur place en faisant des traces sur l'asphalte. C'est apparemment une occupation très distrayante.

Il était question aussi de génératrices électriques qui tournaient jour et nuit, avec évidemment le cortège de nuisances sonores et olfactives qui en découlent. Il s'agissait d'un amoncellement de déchets, puisqu'une benne de capacité industrielle avait été installée devant le terrain, mais débordait amplement. Il s'agissait de nuisances sonores à toute heure du jour ou de la nuit. Il s'agissait également de pollution des eaux et des sols. A cet égard, une condamnation pénale a notamment été rendue. La police avait été amenée à intervenir à de très nombreuses reprises et à dénoncer un certain nombre de cas aux autorités pénales. Il est question de plus de huitante dénonciations en cinq mois de présence quand même. Les riverains s'étaient également plaints en outre d'infractions contre le patrimoine. Je vous laisse imaginer de quoi il est question.

Aujourd'hui, l'occupation du parking-relais des Prés-de-Vidy peut à l'évidence laisser craindre une répétition du scénario bussignolais. La preuve de cette inquiétude, c'est que plusieurs communes de l'Ouest lausannois ont pris des mesures afin de rendre inaccessibles aux caravanes leurs terrains qui pourraient faire l'objet d'une occupation illicite. On a vu des obstacles routiers sous forme par exemple de bennes remplies de gravats ou d'objets de ce genre. Ces communes n'ont manifestement pas envie de revivre l'épisode qu'elles ont connu 2022. Le conseiller d'Etat Vassilis Venizelos l'a rappelé dans la presse, le Canton de Vaud fait déjà sa part dans le domaine en mettant à disposition une place d'accueil à Rennaz.

Force est de constater aussi que les Yéniches suisses, qui sont donc une minorité reconnue comme telle par le droit fédéral, souffrent des comportements répréhensibles des gens du voyage étrangers, auxquels ils peuvent être assimilés à tort. Ils sont en outre mis en concurrence avec les gens du voyage étrangers, encore une fois, pour l'utilisation des aires d'accueil.

C'est la raison pour laquelle nous posons un certain nombre de questions à la Municipalité, la première se libellant ainsi : les représentants du campement ont fait part de leur souhait de demeurer aux Prés-de-Vidy durant plusieurs mois, soit jusqu'à l'automne. Pourtant, la Municipalité ou les services compétents de l'administration communale évoquent une présence de durée temporaire, se comptant en semaines. La Municipalité peut-elle préciser comment elle entend réconcilier ces deux approches ? A-t-elle l'intention d'exiger la libération des lieux selon un calendrier défini ? Si oui, lequel ? Et si non, jusqu'à quand les usagers de ce parking-relais en seront-ils frustrés ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), municipal, Sécurité et économie : – Une convention renouvelable de quinze jours en quinze jours a été établie à l'arrivée des gens du voyage, ceci afin de garantir un accueil dans des conditions de salubrité pour ces familles. La Municipalité est en discussion avec le Canton pour trouver une solution à ce problème.

M. Valentin Christe (UDC) : – Les parkings relais ont été expressément conçus pour désengorger la circulation en ville et favoriser le recours aux transports publics. A l'aune de la politique de mobilité qu'elle défend, comment la Municipalité apprécie-t-elle la situation actuelle, qui s'apparente sans équivoque à une privatisation de fait d'une importante infrastructure de mobilité lausannoise ? Quelles sont les alternatives à disposition du public ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), municipal, Sécurité et économie : – Les abonnements P+R sont valables contractuellement pour l'entier des emplacements autour de la ville. Dès lors, les usagers sont invités, comme dans d'autres situations conduisant à l'indisponibilité de l'un ou l'autre parking, à se rendre par exemple, à celui de Bellerive, où de nombreuses places sont disponibles. Un accès est également exceptionnellement autorisé sur le parking longue durée du boulodrome, qui toutefois dispose d'un espace moindre. La Municipalité est consciente des désagréments

ressentis par les usagères et les usagers. Lors de sa présence, la police oriente les usagères et les usagers de la manière la plus adéquate en tenant compte au maximum des contraintes. Des remboursements sont également possibles.

M. Valentin Christe (UDC) : – Quel est le statut ou de séjour des personnes composant le campement ? En particulier, peuvent-elles justifier d'une activité professionnelle leur permettant de demeurer dans notre pays pour plusieurs mois ? Qui procède aux contrôles afférents ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), municipal, Sécurité et économie : – Les gens du voyage concernés par les questions de l'interpellateur disposent de cartes d'identité françaises. Elles leur permettent de séjourner sans motif pour une durée de trois mois en Suisse. Ce délai n'est pas dépassé. Certaines disposent également de permis frontaliers ou de permis B, avec des contrats de travail. D'autres sont aussi propriétaires de SARL suisses. Des contrôles réguliers sont mis en place par la police municipale.

M. Valentin Christe (UDC) : – Certaines des personnes concernées déclarent proposer des services, notamment dans le domaine du bâtiment – il était question de peinture. Ces personnes payent-elles des charges sociales et sont-elles soumises au respect des mêmes contraintes que les entrepreneurs suisses et vaudois ou font-elles de facto concurrence déloyale à ces derniers ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), municipal, Sécurité et économie : – Comme dit précédemment à la question 3, certaines personnes sont employées par des entreprises. D'autres gèrent des SARL de droit suisse. Elles sont astreintes aux règles usuelles pour les entreprises de la place.

M. Valentin Christe (UDC) : – Le campement comporte notamment des enfants, comme relaté dans la presse. L'article 32 de la Loi vaudoise d'application du droit fédéral de la protection de l'adulte et de l'enfant prévoit l'obligation de signaler la situation de tout mineur qui semble avoir besoin d'aide à l'autorité de protection et aux services compétents, c'est-à-dire ici la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse, la bien connue DGEJ. Sont notamment et en particulier astreints à cette obligation de signaler les situations problématiques les préfets et les municipalités. Les enfants de ce campement sont-ils scolarisés, comme les y oblige l'article 46 de la Constitution vaudoise ? La Municipalité a-t-elle procédé à l'évaluation de l'opportunité d'émettre un signalement, comme la loi l'y oblige ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), municipal, Sécurité et économie : – A l'exception du terrain, qui n'est pas prévu pour les accueillir, la situation est similaire à celle que l'on trouve dans l'ensemble de la Suisse dans les aires d'accueil des gens du voyage, ce dans le respect de leurs traditions. Comme le précise le site de l'Etat de Vaud répertoriant la boîte à outils pour l'accueil des gens de voyage, aucune scolarisation n'est à prévoir par les communes qui accueillent de telles arrivées. Durant la saison d'été, l'école se fait dans les caravanes. Lorsque des familles se sédentarisent, de novembre à mars, les enfants regagnent l'école de leur commune de domicile.

M. Valentin Christe (UDC) : – Le campement semble s'être tout récemment agrandi en annexant un terrain proche du parking, propriété de la Ville et utilisé par le SPADOM, en démontant les barrières qui l'entouraient. Cet agrandissement s'est-il fait moyennant la signature d'une convention préalable ou les autorités municipales ont-elles été mises devant le fait accompli ? Faut-il craindre d'autres occupations illicites de terrains publics ou privés ? Si ce risque devait se matérialiser, comment la Municipalité compte-t-elle y répondre ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), municipal, Sécurité et économie : – L'extension de l'espace a été faite d'un commun accord et fait partie de la convention établie qui, jusqu'ici, a été respectée par les gens du voyage. Il n'est dès lors a priori pas à craindre que de futures occupations illicites se fassent hors du campement. Si elles devaient être constatées, évidemment la police réagirait avec force, de façon à empêcher de telles nouvelles occupations illégales.

M. Valentin Christe (UDC) : – Quelles sont les modalités prévues par la ou les conventions signées, s'agissant notamment de la gestion des déchets et des lieux d'aisance, de l'approvisionnement en eau et en électricité, des contraintes sécuritaires, notamment la gestion du risque incendie, et des participations financières ? Par quels moyens la Municipalité s'assure-t-elle de la bonne exécution de ces accords et quelles sont les éventuelles sanctions prévues en cas de manquements de la part des signataires ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), municipal, Sécurité et économie : – L'eau et l'électricité sont disponibles. En complément, deux bennes à déchets et conteneurs sont également mis à disposition et renouvelés autant que nécessaire. En sus, des montants sont prévus dans la convention et une caution a également été demandée pour chaque caravane. Elle sera utilisée si des manquements devaient occasionner des frais complémentaires pour la Ville. Des contrôles sont très régulièrement organisés.

Discussion

M. Valentin Christe (UDC) : – Merci à vous, monsieur le municipal, pour vos réponses au nom de la Municipalité. Il va de soi que le groupe UDC ce soir n'est pas dans une logique accusatoire ou vindicative à l'égard de la Municipalité. Finalement, notre Commune se retrouve en bout de chaîne dans cette problématique. Elle a été mise devant le fait accompli dans une situation d'urgence. Par contre, nous voulons nous assurer que les choses soient gérées de manière convenable pour l'avenir. Il faut aussi relever dans ce débat la clarté de la position qui a été exprimée par le Canton, en l'occurrence par la voix du conseiller d'Etat Vert, Vassilis Venizelos, qui a clairement exprimé que le Canton de Vaud faisait déjà sa part dans ce dossier en fournissant une aire d'accueil pour les gens du voyage à Rennaz, qui laissait sous-entendre de manière pas si sous-entendue que cela que les autres cantons devraient fournir leur part de l'effort, en particulier les autres cantons romands qui n'offrent pas d'aire d'accueil.

Aujourd'hui, il s'agit d'éviter que ne se développe et ne puisse se développer une situation sur les bords du lac Léman, sur notre commune, comme la Commune de Bussigny a connue. Il s'agit aussi d'éviter qu'une occupation qui ne peut qu'avoir comme vocation d'être très brève ne se pérennise.

Je reviens rapidement sur les réponses que M. le municipal nous a données. J'entends que la convention est signée de quinze en quinze jours et renouvelable. J'entends qu'il est question d'accueillir des personnes dans des conditions de salubrité, ce qu'on peut comprendre. J'entends aussi que vous avez des échanges avec les autorités cantonales. A vrai dire, cela fait longtemps que l'on entend les différents partenaires se renvoyer un peu la patate chaude, si vous me passez l'expression.

Je m'interroge un peu sur le caractère temporaire de cette situation. Evidemment, si du point de vue de la Municipalité tel qu'il a été exprimé dans la presse l'occupation se compte en semaines, parce que les conventions durent quinze jours, mais sont ensuite renouvelées indéfiniment, alors on peut comprendre qu'effectivement elles ne se comptent qu'en semaines. Du point de vue des gens du voyage, ils ont clairement exprimé leur intention de rester ici jusqu'à l'automne. Se pose d'ailleurs aussi la question de la légalité de leur séjour, encore une fois, puisque, si je compte bien, même généreusement, entre mars et l'automne, cela fait septembre, cela fait un peu plus que les trois mois autorisés. Je ne sais pas non plus qui va procéder à ces contrôles, mais je me réjouis d'entendre les explications complémentaires.

Je suis aussi un petit peu étonné par la réponse concernant la possibilité pour les détenteurs des abonnements de parkings relais de se détourner sur d'autres parkings, comme lors d'événements temporaires. On n'est pas en train de parler d'un événement temporaire, on est en train de parler d'un événement qui, selon toute vraisemblance, pourrait frustrer les utilisateurs de ce parking, de cette infrastructure pendant à peu près toute la belle saison, jusqu'à l'automne. Je ne suis pas sûr que la comparaison tienne.

En ce qui concerne la scolarisation des enfants, encore une fois, vous parlez de la saison d'été. On est mi-mars. C'est généreusement dit. Je suis un peu étonné qu'on nous dise que la scolarisation se fait comme ça. On est quand même bien au-delà d'un séjour temporaire au sens de la LCP. Donc, là aussi, peut-être qu'il y a quelque chose à voir.

Vous nous avez dit que la police, sur ordre de la Municipalité, réagirait de manière ferme si d'autres campements sauvages cherchent à s'installer à Lausanne. Vous pouvez donc nous confirmer cette intention ce soir, monsieur le municipal ? Quels sont exactement les moyens que vous comptez mettre en œuvre si, tout à coup, un nouveau campement de gens du voyage cherche à s'installer, par exemple, sur un autre parking relais, je ne sais pas, ou au milieu de la place de Milan ? J'aimerais bien que l'on ait quelques éclaircissements.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – En premier lieu, il convient de soulever que les nombreuses nuisances relatées par l'interpellateur, qui peuvent être ou non exagérées par la presse, sont sans doute dues au fait que le campement actuel n'est pas adéquat. Un P+R n'est pas un espace prévu pour que des gens y séjournent plusieurs mois. S'il y a des campements sauvages de gens du voyage en Suisse, c'est parce que le nombre de places d'accueil à disposition est complètement inadéquat. C'est insuffisant pour accueillir la population yéniche. En plus, c'est complètement inadéquat pour accueillir les autres gens du voyage.

Quand l'interpellateur soulève, à juste titre, qu'il y a une compétition pour la place entre les différentes gens du voyage, c'est vrai, mais ce n'est pas la faute des gens du voyage. C'est la faute des autorités suisses. Elles refusent de construire et de mettre à disposition davantage de places d'accueil. Pointer du doigt les gens du voyage qui font avec ce qu'ils peuvent trouver, une situation inadéquate... Si l'électricité n'est pas suffisante, il faut mettre des génératrices. C'est logique. On pointe du doigt les mauvaises personnes. Ces personnes n'ont pas d'autre endroit pour vivre.

Pour ce qui est de la question de la scolarité, il est effectivement établi dans le droit suisse que les gens du voyage ont la possibilité et le droit de scolariser leurs enfants à la maison, dans les caravanes. L'interpellateur aurait peut-être intérêt à consulter l'historique de cette loi. Elle a notamment été écrite suite à un scandale avec des personnes yéniches, auxquelles on retirait les enfants pendant des décennies avec cet argument. Il convient de regarder l'histoire, les traitements très cruels vécus par les Yéniches en Suisse. Nous avons des lois actuellement pour protéger leur manière de vivre.

Nous remercions le municipal pour ces réponses claires. Nous prions cet hémicycle de garder en tête qu'à l'avenir, la priorité doit être de proposer aux gens du voyage des places d'accueil dignes de ce nom. Nous annonçons que nous allons proposer un postulat qui va dans ce sens.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Je m'étonne de l'intervention de Franziska Meinherz. Elle nous explique qu'au fond, si les gens du voyage n'ont pas d'autre choix que de venir s'établir sur ce parking, ce n'est pas de leur faute et qu'il faudrait finalement leur dédier un endroit beaucoup plus adapté qu'un parking. Le parking des Prés-de-Vidy n'est pas adapté au parcage d'une telle quantité de caravanes, je l'admets. Mais dans l'argumentation, je ne comprends pas ce que vous dites sur l'égalité de traitement. Que faites-vous pour toute personne qui veut s'établir à Lausanne ? Elle va devoir trouver un logement. Elle va devoir procéder à la recherche d'un appartement. Elle va devoir déposer un dossier de candidature, démontrer qu'elle est en capacité d'assumer le loyer demandé et si elle n'a pas la capacité d'assumer le loyer, elle peut s'adresser aux services adéquats qui pourront l'aider.

C'est la procédure qui s'applique aux 99% des personnes qui veulent s'établir à Lausanne. Si elles ne peuvent pas être aidées, elles doivent se débrouiller pour trouver un logement. Ce que mon collègue Valentin Christe soulève, ce n'est pas une critique. Comment la ville traite une population qui a un mode de vie complètement différent de la majorité des personnes qui résident à Lausanne ? Comment gérer la situation telle qu'elle se présente ? Il y a un nombre de caravanes important. Ce sont des utilisateurs qu'on ne veut pas voir circuler dans le centre-ville de Lausanne. On leur demande de déposer leur véhicule en dehors de la ville et d'utiliser ensuite les transports publics. On empêche ces personnes de stationner dans la ville. Elles doivent entrer en ville pour aller travailler.

En termes d'égalité de traitement, ce n'est pas tout à fait juste. Ces personnes ont payé un droit de stationnement. Aujourd'hui, ce droit ne peut plus leur être octroyé. Il faut se poser la question. Quelles sont les possibilités que l'on peut offrir aux gens du voyage ? Est-ce à Lausanne de mettre à disposition de nouveaux espaces ? La question est ouverte. La Municipalité nous répond qu'au fond, la seule solution à ce stade, c'est un lieu temporaire, renouvelable tous les quinze jours, sur le parking des Prés-de-Vidy. Se posent plusieurs questions auxquelles j'aimerais avoir des réponses.

Les personnes qui sont au Prés-de-Vidy, ça fait combien de caravanes ? La Municipalité entend-elle pérenniser cette situation ? L'autorisation peut se prolonger de quinze jours en quinze jours, on l'a entendu. La Municipalité entend-elle se laisser le temps de trouver une solution définitive pour les gens du voyage ? Si oui, quelles sont les alternatives prévues pour les utilisateurs actuels du parking ? Quelles sont les discussions entreprises avec le canton pour essayer de trouver une solution ? Lausanne se retrouve à devoir accueillir des gens du voyage parce que les autres communes n'en veulent pas. C'est totalement inacceptable que Lausanne soit la seule à assumer la

responsabilité. Il y a un besoin de la part de ces personnes. C'est indéniable. Mais les réponses à ce besoin ne doivent pas être entièrement assumées, à mon sens, par Lausanne. Le canton est le premier à mettre à jour sa liste Internet sur la manière la plus adéquate d'accueillir ces gens-là. Il devrait également intervenir.

J'ai aussi une question sur le contenu de la convention. Elle est renouvelable de quinze jours en quinze jours. Quels sont les tarifs négociés avec les gens du voyage ? Pour la plupart, ils ont une autorisation de séjour. En termes de rémunération, est-ce que quelque chose est prévu sur la base de leurs revenus ? Ces personnes payent-elles le même tarif d'électricité que tout autre résident de Lausanne ? Des poubelles sont mises à disposition de ces gens-là. Est-ce que la taxe poubelle est assumée par ces gens-là ? Ces questions s'inscrivent dans un but d'égalité de traitement par rapport à toute autre personne qui réside à Lausanne. Qui doit payer l'électricité ? Je vous remercie pour vos réponses.

Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) : – L'interpellation de mon chef de groupe bien-aimé rejoint ma question écrite. J'ai relevé que certaines communes, comme Bussigny, ont barricadé leur territoire avec des chicanes, des barrages et des bennes de chantier. Ce sont des gens du voyage étrangers. Je ne pense pas que Lausanne soit dans l'obligation d'accueillir des gens du voyage étrangers. Ce ne sont pas des Yéniches.

A l'époque, on multipliait tous les méfaits, les vols, les agressions. C'était très utile pour la population, pour pouvoir se prémunir. On ne le fait plus. Je peux d'ores et déjà vous dire que depuis l'arrivée de ces personnes, il y a eu de nombreux cambriolages, dont le Café Café au relais de Vidy. À la déchetterie, ils ont dû fermer le coin échange. Tous les objets disparaissaient. Les coffres des voitures ont été visités. On devrait aussi relier l'arrivée de ces personnes avec une délinquance dont on n'a pas besoin à Lausanne.

Mme Olivia Fahmy (Les Verts) : – M. Valentin Christe nous rend attentifs à la façon dont la Municipalité a géré avec une certaine pertinence, dans le dialogue, l'arrivée du campement mentionné. La Municipalité a rappelé que des discussions étaient en cours avec le canton pour trouver des solutions. Cette interpellation souligne que les voisins des communes proches ne se sont pas forcément prêtés à une telle réflexion. Ils ont commencé par se barricader. Ce n'est pas une solution idéale, vous en conviendrez. En tout cas, ça n'encourage pas le dialogue. On salue donc le travail de la Municipalité en ce sens.

Ce que fait Valentin Christe ce soir, c'est de rappeler des craintes, une ancienne occupation illicite qui n'était pas survenue sur le sol lausannois, en essayant de venir chercher un sentiment de peur, aussi bien chez nous qu'auprès des citoyens. C'est une stratégie bien souvent utilisée par son parti pour faire du bruit. Il tente aussi de créer des concurrences entre les populations. C'est aussi une illustration des pratiques de son parti. C'est inacceptable de la part des autres communes de ne pas avoir ouvert le dialogue auquel notre groupe aimerait apporter son soutien.

M. Valentin Christe (UDC) : – On a droit aux poncifs habituels de la gauche moralisatrice dans la bouche de Mme Fahmy. Ça ne m'étonne pas beaucoup. J'aimerais saluer la pertinence de l'intervention de notre collègue Marlène Bérard, qui, je crois, a bien mis le doigt là où ça fait mal, c'est la question évidemment de l'égalité de traitement.

Mme Meinherz nous dit que, et c'est un élément sur lequel je suis d'accord avec elle, les parkings relais ne sont pas prévus pour accueillir ces campements. Jusque-là, on est d'accord. Votre intervention commençait plutôt bien, c'est ensuite que cela s'est compliqué. Vous dites que le nombre de places d'accueil n'est pas suffisant en Suisse romande, en substance, et que donc, raisonnement intéressant, les nuisances qui résultent des occupations illicites d'un certain nombre de terrains seraient compréhensibles, sinon excusables. Mais je crois que, et notre collègue Marlène Bérard l'a très bien démontré, votre logique procède d'une espèce de renversement du fardeau non pas de la preuve, mais du poids des obligations qui incombent à chacun. Parce que le problème de cette logique c'est que si les pouvoirs publics ne se plient pas en quatre pour satisfaire les revendications des uns et des autres, nous serions toutes et tous légitimes à faire à peu près tout et n'importe quoi.

Madame Fahmy, je ne crois pas que la politique qui consiste à céder devant le fait accompli et le passage en force soit une politique tenable non plus. Je suis d'ailleurs assez étonné par votre position. Si je comprends bien, vous vous exprimez au nom des Verts. Vous me permettrez de

mettre un peu tout le monde dans le même sac, il paraît que mon parti aime bien faire ça, mais je me souviens que lorsque des propriétaires d'immeubles situés au centre-ville s'étaient permis de défier l'autorité municipale, il était question en l'occurrence d'une certaine verrue à Bel-Air, la gauche avait bruyamment fait part de son indignation face au fait que des propriétés osaient se rebeller face à l'autorité de la collectivité publique. Chacun se souvient d'ailleurs des qualificatifs peu amènes qui avaient entouré ce débat. Il était question d'un propriétaire voyou. Moi, je me demande comment on peut qualifier ce comportement qui consiste à passer en force et à mettre les collectivités publiques devant le fait accompli, de s'installer sur des terrains publics qui ne sont pas prévus à cet effet et, finalement, d'importer avec soi tout un cortège de nuisances à l'égard du voisinage. Je vous ferai d'ailleurs remarquer que même les étudiants de l'Université de Lausanne, que l'on trouve d'ailleurs plutôt dans vos rangs, sont en train de se plaindre des nuisances de ce voisinage. C'est assez cocasse, tout de même.

Je rappelle aussi, et cela devrait vous parler en tant qu'écologistes, que – vous me pardonnerez encore une fois de faire le parallèle avec Bussigny, mais il faut s'inspirer de l'expérience, c'est comme ça qu'on apprend et qu'on évolue dans la vie –, à Bussigny, on a été confronté à la pollution des eaux et des sols qui résultait d'un certain nombre d'activités sur des terrains qui ne sont pas prévus pour accueillir des caravanes.

Ce soir, il faut aussi, et cela vous plaira, questionner la cohérence de la politique municipale en matière de mobilité. On ne peut pas, d'un côté, prétendre comme le fait la Municipalité que la ville est submergée par l'invasion des transports individuels motorisés et, en même temps – c'est un « en même temps » un peu macronien –, admettre que les pendulaires et la population soient privés pendant plusieurs mois d'une infrastructure qui est précisément destinée à les encourager à renoncer à leur véhicule et à emprunter les transports publics. On ne peut pas pratiquer ce genre de « en même temps ».

On se pince quand même quand on entend qu'une alternative au parking des Prés-de-Vidy serait de grimper jusqu'à la Pontaise, ou d'aller sur le parking de Bellerive, qui, à la belle saison est très régulièrement occupé pour tout un tas de manifestations. Je crois que quand on défend de grands principes en politique, il faut le faire de manière cohérente dans ses discours et dans ses actes. Il s'agit ce soir aussi, encore une fois, de faire le choix de la cohérence, il s'agit de voter la résolution que nous allons vous soumettre. Je crois que, dans notre Conseil communal, celles et ceux qui s'opposeront à cette résolution seront comptables des débordements qui pourraient ou pourront survenir à l'avenir aux Prés-de-Vidy ou dans les environs.

Résolution Valentin Christe

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toute mesure utile permettant l'évacuation sans délai du parking relais des Prés-de-Vidy du campement qui l'occupe, ce afin de replacer rapidement cette infrastructure à la disposition des usagers.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – La situation actuelle est problématique sur plusieurs points. Comme mon collègue l'a dit, ce parking relais n'est pas adapté. Les utilisateurs sont empêchés de l'utiliser. Il y a aussi la problématique du voisinage. Il y a enfin la problématique des habitants de Lausanne. Ils se retrouvent à devoir accueillir sur des terrains non adaptés plusieurs dizaines de caravanes pendant plusieurs mois. On peut appeler à l'évacuation sans délai du parking relais, comme le fait Valentin Christe, mais si on évacue les gens, où les évacuer ? Compte tenu des réponses apportées par la Municipalité, il semblerait que ces personnes résident de manière légale sur le territoire suisse. La question doit se poser avec d'autant plus de sérieux que ce sont des familles, donc on parle d'enfants.

J'ai plutôt envie d'appeler la Municipalité de Lausanne à intervenir auprès du canton. La situation actuelle ne doit pas être assumée par la Ville de Lausanne toute seule. La situation doit être assumée par les autorités cantonales. Une solution doit être trouvée au sein des autres cantons. Le PLR dépose une résolution qui demande que la Municipalité prenne contact avec les autorités cantonales afin qu'une solution globale soit mise en place au niveau cantonal et intercantonal. Nous vous appelons à soutenir cette résolution. La liberté de vote est laissée au groupe PLR.

Résolution Mathilde Maillard

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne contact avec les autorités cantonales afin qu'une solution globale soit mise en place au niveau cantonal et intercantonal.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Je voulais répondre à cette question d'égalité de traitement qui serait violée dans le cas de l'accueil au pied levé des gens du voyage. Il convient peut-être de rappeler que pour avoir une égalité de traitement qui produise un résultat juste, il faut que tout le monde ait été égal au départ. Ce n'est pas le cas dans ce cas de figure. En Europe, il y a un racisme structurel envers les gens du voyage, y compris en Suisse. Depuis des décennies, les associations qui défendent les droits des gens du voyage dénoncent un manque d'aires d'accueil. Dans le canton de Neuchâtel, il y a eu une tentative de limiter le nombre de places d'accueil. Dans les communes voisines de Lausanne, il y a des tentatives de mettre des barrages physiques qui empêchent l'arrivée de ces gens. Nous avons pu voir ça dans les prises de parole de ce soir, on peut constater que dès le départ, ces gens ne sont pas égaux.

Une égalité de traitement produit davantage d'inégalités. C'est pourquoi une politique volontariste d'inclusion et de solidarité est nécessaire pour assurer une quelconque égalité. C'est dans cet objectif de garantir un minimum possible pour ces gens qui se trouve sur une place de parking qui n'est pas adéquate. Pour les résolutions qui nous sont soumises, nous sommes disposés à soutenir les dispositions qui demandent une solution globale parce que c'est justement au niveau cantonal que se trouve la responsabilité primaire des aires d'accueil. Pour l'autre, on n'est pas d'accord.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Très brièvement. J'écoute toujours avec attention les propos de Mme Meinherz. A chaque fois, j'arrive quand même à me dire qu'il y a des limites qu'il ne faut pas dépasser. Si j'ai bien écouté, les personnes qui soutiennent ces deux résolutions, nous sommes des racistes parce que nous avons le culot de dire que nous estimons qu'il est juste de demander qu'il y ait une égalité de traitement pour toute personne qui veut s'établir à Lausanne, qu'elle puisse se voir appliquer les mêmes règles. C'est la seule chose que j'ai dite dans mes interventions sous l'angle de l'égalité de traitement. C'est que les personnes qui veulent s'établir à Lausanne et résider sur une période plus ou moins longue doivent suivre les mêmes règles. Aujourd'hui, on entend que ce discours est constitutif de racisme. Un mot fort !

Le racisme veut dire que l'on critique une population, que l'on réduit à moins que rien une population pour laquelle on a du dédain et du mépris. Vous réalisez ce que vous êtes en train de dire ou vous le dites parce que c'est joli de le dire ? Est-ce que c'est un problème de langage ? Je n'accepte pas que l'on nous taxe de racistes parce que l'on demande simplement que les règles soient les mêmes pour tout le monde. Cela s'appelle l'égalité de traitement. Si cela est du racisme, imaginez deux minutes le nombre de fois où on enfreint la loi pénale dans ce Conseil communal. Je vous invite, madame Meinherz, à vraiment faire attention aux propos que vous tenez. Ils sont dérangeants, ils sont faux et ils vont au-delà de ce qui est acceptable. Je vous invite à soutenir les deux résolutions qui vous sont proposées.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Juste pour vous rassurer, je venais de dire qu'on soutient une de vos deux résolutions. Être raciste, si c'est de soutenir cette résolution, nous le sommes également.

Pour ce qui est de l'autre, je ne disais pas que d'exiger l'égalité de traitement était du racisme, je disais qu'il y a un racisme systémique en Suisse et en Europe envers les gens du voyage. Cela se manifeste dans des initiatives, dans des prises de parole, dans des politiques publiques. Ce n'est pas que moi qui le dis. Il y a de nombreux rapports qui ont été rédigés sur cette question. Également, les institutions fédérales compétentes font ce constat. Vous pouvez le lire sur le site de la Confédération. Si vous dites que je dépasse les limites en disant qu'il y a du racisme systémique envers les personnes du voyage, allez dire la même chose à la Confédération.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – L'heure avance. J'espère que les esprits pourront moins s'échauffer. Il est important d'apporter un certain nombre de précisions. Nous sommes d'abord face à une centaine de véhicules sur le parking des Près-de-Vidy. C'est un montant d'une vingtaine de francs qui est prélevé auprès des différents occupants des véhicules chaque jour. Ce montant vise précisément à couvrir les frais d'eau potable, d'électricité et d'évacuation des déchets. Cela compense le manque à gagner pour la ville. Ce montant a été considéré comme correct par différentes décisions dans d'autres situations et dans d'autres cas. Il serait difficile d'aller au-dessus. On peut aussi imaginer cela, mais c'est censé couvrir les coûts.

S'agissant des graves accusations faites à l'égard des personnes qui sont au Près-de-Vidy, à l'heure actuelle vérification faite auprès du corps de police, il n'y a aucun indice qu'on puisse leur rattacher un quelconque acte qu'une des conseillères communales ici présentes leur a reproché. Il

est important de le préciser. Ce n'est pas une vie facile, et nous devons éviter de mettre la suspicion sur les personnes sans avoir de preuves derrière. Je pense que c'est important de le dire à la tribune.

La police a des contacts très réguliers avec ces personnes. Les conventions qui sont faites sont appliquées. Je dois dire aussi que la Ville de Lausanne a été très stricte. A partir du moment où d'autres occupations ont eu lieu, les caravanes concernées ont été évacuées, que ce soit au Bourget ou à Vernon. Preuve de notre volonté de trouver une sorte de chemin entre les difficultés que nous connaissons à l'heure actuelle et qui entravent le bon usage de ce parking relais et de trouver une solution à une situation véritablement compliquée où de nombreuses personnes sont en jeu et où l'arc lémanique est très attractif du point de vue d'un certain nombre de travaux saisonniers, et ils sont plus difficiles à faire actuellement en France. Et puis, la présence également de nombreux enfants. Conformément à la ligne municipale, nous ne nous prononçons pas sur les résolutions.

Le Conseil, par 21 oui, 39 non, et 3 abstentions, refuse la résolution de M. Christe.

Le Conseil, par 60 oui, 3 non, et 2 abstentions, accepte la résolution de Mme Maillard.

(insérer délibéré)

La séance est levée à 22 h 56.